



HORIZON 2015

REVUE ÉLECTRONIQUE MENSUELLE D'INFORMATION ET D'ANALYSE D'AFRICA 21 SUR LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AFRIQUE AU SEIN DE LA GENEVE INTERNATIONALE

Sommaire

Quoi de neuf à New York ?

3ème session de négociation post-2015: objectifs et cibles	p. 3
4ème session de négociation post-2015: moyens de mise en œuvre	p. 4
2ème session préparatoire au document final de la 3ème Conférence internationale sur le financement du développement	p. 6
Les enjeux de la 48ème session de la Commission de la population et du développement et les prochaines échéances internationales	p. 9
Le défi des indicateurs pour le développement	p. 11

Enjeux thématiques

Publication du rapport mondial de l'OMS sur la résistance microbienne	p. 12
Du retard sur le plan mondial de vaccination	p. 13
Quelle place pour la femme dans l'après 2015?	p. 15
Un cadre mondial de réduction des catastrophes pour l'Agenda post-2015 : les résultats de Sendai	p. 17
9ème réunion du Bureau du Fonds vert pour le climat	p. 21
Bilan 2014 du climat par l'Organisation météorologique mondiale	p. 22
2ème Conférence mondiale sur le trafic d'espèces protégées	p. 24
Vers un mécanisme de restructuration de la dette souveraine	p. 27
Réunion annuelle de l'ECOSOC sur la coopération fiscale	p. 27

Quoi de neuf en Afrique?

Téléphonie mobile et collecte de données en Afrique	p. 29
Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation des ressources et financement du développement	p. 32
L'Agenda 2063, gage d'un développement durable et inclusif pour l'Afrique	p. 34
Publication du dernier rapport économique sur l'Afrique 2015: l'industrialisation par le commerce	p. 39

Abréviations p. 40/ Agenda p. 41/ Cours en ligne (Mooc) p. 45/ Veille documentaire p. 48/ Annonces pp. 49-50





Points de repère

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD, 2000-2015)

1. Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim
2. Atteindre l'éducation primaire universelle
3. Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le sida, le paludisme et les autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Développer un partenariat mondial pour le développement

Propositions du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de Développement Durables (ODD, 2014)

1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
12. Instaurer des modes de consommation et de production durables
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

La Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015 (2014)

1. Transformation économique structurelle et croissance inclusive
2. Science, technologie et innovation
3. Développement centré sur les personnes
4. Durabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et gestion des risques de catastrophe
5. Paix et sécurité
6. Finance et partenariats





Siège de l'ONU à New York, crédit compte Flickr ONU

Quoi de neuf à New York ?



3ème session de négociation post-2015: objectifs et cibles

Cette session (du 23 au 27 mars 2015) était consacrée à l'examen des objectifs et cibles, et en particulier :

- à un calendrier et une feuille de route pour la Commission des statistiques des Nations unies afin de créer un cadre d'indicateurs pour les ODD ;
- à la présentation d'expériences de pays membres dans la mise en œuvre du développement durable dans les projets et politiques publiques locales ;
- aux modalités pour organiser une réunion conjointe avec le processus préparatoire de la 3ème conférence internationale sur le financement du développement durable, qui devrait avoir lieu en

avril 2015 ;

- sur la possibilité d'établir un mécanisme de facilitation technologique comme mentionné dans le document final de Rio+20. Ainsi, le G77+Chine a proposé que les Etats élaborent un « *document de travail* ».

Cependant, ce qui a le plus retenu l'attention auprès des participants fut la diffusion lors du premier jour par les co-facilitateurs d'un document de travail proposant des modifications en lien avec des accords internationaux sur 19 cibles laissées jusque-là incomplètes (celles contenant des « X% » dans le document de travail du Groupe de travail ouvert). Certaines délégations, et pas des moindres, ont paru surprises voir prises au dépourvu et ont dû prendre contact avec leur capitale pour consultation. Ainsi, l'Afrique du Sud, au nom du G77+Chine, a mise en garde contre toute modification de la liste des ODD. Dans cette optique, la formulation d'indicateurs ne devra se faire que pour ceux mesurant les données mondiales; par conséquent, celle-ci ne doit nullement empiéter sur le niveau national. Plus tard dans la semaine, ils ont ajouté que seul le GTO avait été mandaté lors du Sommet « Rio+20 » pour définir la liste des ODD, donnant une légitimité incontestable à ses résultats.

De son côté, le Groupe Afrique a demandé, tout comme le Groupe des pays en développement sans littoral et le Groupe des PMA, que le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données, lancé par Ban Ki-Moon en août 2014, se penche sur le financement de la participation des statisticiens des pays en développement pour la formulation des indicateurs ainsi que le renforcement des capacités en matière de statistique des pays en développement (le représentant de la Commission des statistiques a indiqué à ce sujet qu'ils travaillaient à la création d'un fonds pour soutenir les délégués des pays en développement). Le Groupe des petits Etats insulaires a fait part de son mécontentement concernant l'agenda proposé par la Commission des statistiques, estimant qu'il n'est pas concevable que leurs représentants adoptent un agenda incomplet en septembre prochain. D'autres pays ont exprimé leur inquiétude à cet égard, dont le Botswana, la Tanzanie et la Zambie, tandis que certains, au contraire, comme le Maroc ou le Tchad, appelaient à ce que la Commission ait suffisamment de temps pour travailler dans les meilleures conditions. Un autre point d'achoppement a porté sur la notion de « *preuve technique* », prétexte pour certaines délégations à la réouverture ou reformulation des ODD.

Ces tensions qui ont traversé la semaine, s'expliquent par les difficultés rencontrées lors des négociations ultérieures de plusieurs mois au sein du Groupe de travail ouvert pour les ODD, dont le fruit (la liste des 17 ODD et 169 cibles) reflète un savant équilibre d'intérêts des différents groupes et pays. En outre, il est vrai que la mention « X% » peut prêter à confusion ou à interprétation, comme le soulignait le délégué français. Il faudra régler le plus rapidement possible cette question. Face à cette levée de boucliers, les co-facilitateurs ont dû préciser que la liste qui avait circulé était le résultat de leur initiative, quelle faisait suite à la nécessité exprimée par certains de combler les « X% » et qu'il ne s'agissait que d'un document de travail faisant force de proposition.

Concernant la mise en œuvre du développement durable en Afrique, on a pu se rendre compte déjà que certains pays avaient adoptés des plans, à l'image des plans « Togo 2030 », « Tchad 2030 » ou du « Plan Sénégal Emergent ». Les questions étant de savoir comment connecter ces plans à l'Agenda de développement post-2015, aussi bien en termes d'objectifs que de calendrier (la question pourrait également se poser pour l'Agenda 2063 de l'Union africaine) pour une plus grande cohérence d'ensemble.

Sources :

[Summary of the Third Session of Intergovernmental Negotiations on the Post-2015 Development Agenda, 25-27 March 2015 | New York, US; IISD, 30 March 2015.](#)

[UN post-2015 talks focus on draft sustainable development goals; Biores, ICTSD, 31 March 2015.](#)

4ème session de négociation post-2015: moyens de mise en œuvre

Cette 4ème session s'est déroulée à New York sur 4 jours du 21 au 24 avril 2015 conjointement avec les organisateurs de la conférence sur le financement du développement qui doit avoir lieu à Addis Abeba en juillet 2015. Le thème portait sur les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial.

S'il a été question de ce dernier et des questions de financement, une large part a été consacrée au « *mécanisme de facilitation technologique et aux autres questions scientifiques, technologiques et d'innovation* ».

Les pays en développement (représentés au sein des groupes G77+Chine, Groupe Afrique, PMA, PEID, PDE) lors des différentes réunions ont demandé :

- que l'Aide Publique au Développement (APD) soit distincte de la finance climatique et qu'un effort soit fait pour que les pays développés respectent leurs engagements d'atteindre les 0,7% du PIB. Des avancées sont également attendues en matière commerciale (renforcement du volet « développement » du système commercial multilatéral) et dans l'accès des pays en développement à la gouvernance économique mondiale. En outre, la revitalisation du partenariat mondial doit être couplée « *avec des actions concrètes et des objectifs assortis de délais dans le temps* »;
- que les spécificités des pays connaissant des situations particulières soient reconnues comme telles (PEID, PDE, G7+);
- que les deux processus soient complémentaires en tenant compte des synergies possibles. Ainsi, « *les résultats de la Conférence sur le financement du développement d'Addis Abeba devront correspondre avec les besoins des objectifs de développement durable et leurs cibles* ». Cependant, les résultats de la conférence d'Addis Abeba iront au-delà du simple champ d'application pour l'Agenda de développement post-2015, en créant, selon un de ses co-facilitateurs, Geir Pedersen, « *un environnement national et international propice au développement* ».
- que le mécanisme de facilitation technologique devienne une réalité, sous l'égide de l'ONU, avec un mandat clair et un arrangement institutionnel. Cet outil devrait englober « *la largeur et la profondeur* » des 17 ODD « *puisque la technologie est cruciale pour la mise en œuvre de chacun* ». Ainsi, le Benin, au nom des PMA, a rappelé l'espoir mis dans les activités du Panel de haut niveau pour la création d'une banque de technologie pour les PMA. De même, il a appelé que ce dernier rende ses conclusions rapidement et que le mécanisme soit opérationnel pour la 70ème Assemblée générale des Nations unies afin d'apparaître comme le premier résultat clé de l'Agenda de développement post-2015.

L'accès à la technologie pour les pays africains est crucial pour le développement de l'industrie sur leur continent qu'ils appellent de tout cœur, mais aussi pour les infrastructures, l'agriculture, l'accès à l'énergie propre, etc.

Si les co-facilitateurs confirment d'un côté que des efforts ont été faits, de l'autre, ils considèrent que ceux-ci « *demeurent trop fragmentés* ». En outre, ils estiment qu'étant donné que les technologies sont détenues en grande partie par le secteur privé, il faudrait que toutes les parties prenantes soient associées au processus.

Lors de la séance sur le mécanisme de facilitation technologique (TFM en anglais), on a pu constater qu'aucun consensus sur la question n'était pour l'heure possible; la fracture entre les positions des pays industrialisés et ceux en développement demeurent: certains souhaitant la création d'un outil à part, tandis que d'autres demandent l'amélioration et la maximisation de l'existant.

Afin d'avancer, un inventaire des propositions et recommandations, issues en partie des quatre dialogues structurés sur le mécanisme de facilitation technologique de 2014, a été fait. Ainsi on retiendra les propositions suivantes :

- la création d'un forum mondial sur l'innovation pour le développement ;
- la création d'un fonds mondial pour la technologie ;
- la création de partenariats multipartites ;
- l'établissement d'une plateforme en ligne cartographiant les mécanismes de facilitation, les initiatives et les processus existants ;
- la promotion de l'analyse des besoins technologiques et l'ébauche de réponses ;
- la coordination au sein du système des Nations unies pour en maximiser la cohérence.

Les débats ont également tourné sur la définition du « *partenariat mondial* ». L'un des co-facilitateurs, M. Kamau, a déclaré en guise de conclusion « *qu'un consensus émerge sur le niveau d'ambition à avoir concernant les ODD, la nécessité d'universalité (...)* ». Il y a une reconnaissance du besoin et des rôles, à la fois des secteurs financiers publics et privés. Cependant, « *il reste du travail pour définir ce qu'est le partenariat mondial, y compris sa dimension, et comment se dernier sera différent de celui des OMD* ».

Enfin, les co-facilitateurs ont annoncé que les membres du groupe de négociation sur l'Agenda post-2015 recevront une mise à jour sur les travaux entrepris par la Division des statistiques de l'ONU sur les indicateurs lors de la prochaine session et après celle-ci un « zero draft » sur l'Agenda post-2015.

Sources :

Pour accéder aux briefings journaliers d'IISD, [cliquez ici](#).

Pour lire le résumé de la session par IISD, [cliquez ici](#).

Pour accéder aux documents de la session, [cliquez ici](#).



**FINANCING FOR
DEVELOPMENT**
13-16 JULY 2015 • ADDIS ABABA • ETHIOPIA
TIME FOR GLOBAL ACTION

2ème session préparatoire au document final de la 3ème Conférence internationale sur le financement du développement

Avril a vu les réunions sur le financement du développement durable se multiplier. Outre les rencontres régionales, le bureau du Président de l'Assemblée générale de l'ONU organisait une réunion pour la mobilisation de la société civile et du secteur privé (8 et 9 avril 2015 à New York). La réunion de printemps du FMI et de la Banque mondiale (17-19 avril 2015 à Washington) et l'événement spécial de haut niveau de l'ECOSOC (avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED, à New York les 20 et 21 avril 2015) portaient également sur cette problématique.

A l'approche de la 3ème Conférence internationale sur le financement du développement (13-16 juillet à Addis Abeba), la prise de conscience de l'enjeu est de plus en plus importante sachant qu'elle ouvre la voie au Sommet des Nations unies pour l'adoption de l'Agenda de développement pour l'après 2015 (septembre 2015 à New York) et à la 21ème Conférence des Parties sur le changement climatique de Paris (décembre 2015). Ainsi, Wu Hongbo, Secrétaire général adjoint et responsable d'UN-DESA a déclaré « *financer le nouvel agenda de développement est un défi, mais c'est possible (...). Les ressources sont là, elles ont besoin d'être mobilisées pour de vrai, orientées et utilisées en direction du développement durable* ».

C'est dans ce contexte que c'est ouvert la deuxième session de négociation sur le document final de la 3ème conférence internationale sur le financement. Celle-ci a été le théâtre d'une opposition ouverte entre les pays industrialisés et les pays en développement. On retiendra cependant que lors de cette session les pays en développement, menés par le Groupe du G77+Chine, ont proposé plusieurs éléments, dont :

- une plus grande clarté sur le processus de négociation du document final de la Conférence ;
- que le processus d'élaboration du document soit mené par les pays ;
- qu'une évaluation du décalage entre les engagements et la réalité en matière d'aide publique au développement soit effectuée. Certains Etats ont également demandé que l'APD soit portée à 1% du RNB ;
- que les buts énoncés jusqu'à présent dans le document de travail soient plus clairs ;
- que des synergies soient effectives avec les autres processus, y compris avec le Programme de développement post-2015 ;
- que le Comité d'experts des Nations unies sur la coopération internationale en matière fiscale soit transformé en un comité intergouvernemental (proposition qui a fait l'objet d'un refus catégorique des pays développés).

Tandis que les pays développés de leur côté ont mis en avant:

- L'importance de la comptabilité du capital naturel ;
- les marchés publics durables ;
- une lutte accrue contre la corruption et une gestion plus efficace des dépenses publiques ;
- l'échange automatique des informations fiscales.

Les jours suivants ont tourné autour du lien avec les Objectifs de développement durable (certains réclament des liens plus étroits, tandis que d'autres veulent que le document mentionne « *un et unique pilier de mise en œuvre* »).

S'il y a une chose qui a plutôt fait consensus, c'est la place du secteur privé dont il est demandé qu'il joue un rôle accru. En revanche, les pays du sud ne veulent pas que l'épargne soit utilisée comme un outil de financement public, estimant qu'il s'agit d'une possession privée qui n'est pas sous contrôle de l'Etat mais encouragent la diminution des coûts de transfert telle que proposée.

Concernant l'aide publique au développement, si certains pays du sud demandent qu'elle soit portée à 1% du Revenu national brut (comme mentionné précédemment), d'autres pays, en revanche, insistent plus sur sa qualité. L'UE a lancé un débat sur la « *modernisation de la définition de l'APD* ». Elle souhaite que l'OCDE se charge de cette démarche et que l'organisation étudie le développement de nouveaux outils de mesure, tels que par exemple, le « *soutien public officiel pour le développement durable* ».

La question du commerce a été abordée succinctement, car les délégués étaient d'accord pour laisser l'OMC suivre son travail en la matière, en particulier, dans le cadre du cycle de Doha et de la

mise en œuvre du Paquet de Bali (notamment la facilitation du commerce et la place des PMA). Le point qui a retenu le plus l'attention a été la question de la propriété intellectuelle, en particulier sur les médicaments et les technologies liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

La problématique de la dette souveraine a également fait l'objet d'échanges. Les pays en développement souhaitent que la CNUCED et le Comité *ad hoc* créé récemment sur le processus de restructuration de la dette jouent un rôle plus grand tandis que les pays développés de leur côté ont mis l'accent sur la place du FMI et de la Banque mondiale.

En matière de questions systémiques, les pays du sud ont demandé une meilleure place dans la gouvernance des institutions financières internationales tout comme une plus grande flexibilité dans les politiques du FMI. D'autres pays sont allés plus loin en ajoutant qu'une surveillance efficace des politiques dans les pays développés qui ont « *des incidences disproportionnées* » sur l'économie mondiale devait avoir lieu.

Si en matière de technologie, les pays développés mettent l'accent sur les politiques publiques et la bonne gouvernance, en revanche les pays en développement comptent plus sur la création du mécanisme de facilitation technologique sous l'égide de l'ONU ainsi que d'un régime de propriété intellectuelle orienté vers les ODD. L'ECOSOC ou l'Assemblée générale sont vus par ces derniers comme les enceintes où doivent se faire la collecte et le suivi des données, pour les pays industrialisés en revanche, le Forum public de haut niveau est privilégié. Les pays du nord appellent également à une normalisation des données relatives à la mobilisation des ressources internationales, y compris de l'APD. Enfin la Suisse, au nom d'un groupe de 30 pays en faveur de la promotion des femmes, a relevé l'importance d'intégrer l'égalité et l'autonomie des femmes dans chaque section du document final.

Deux autres séances sont prévues en mai et juin ; une version révisée du document final sera distribuée courant mai.

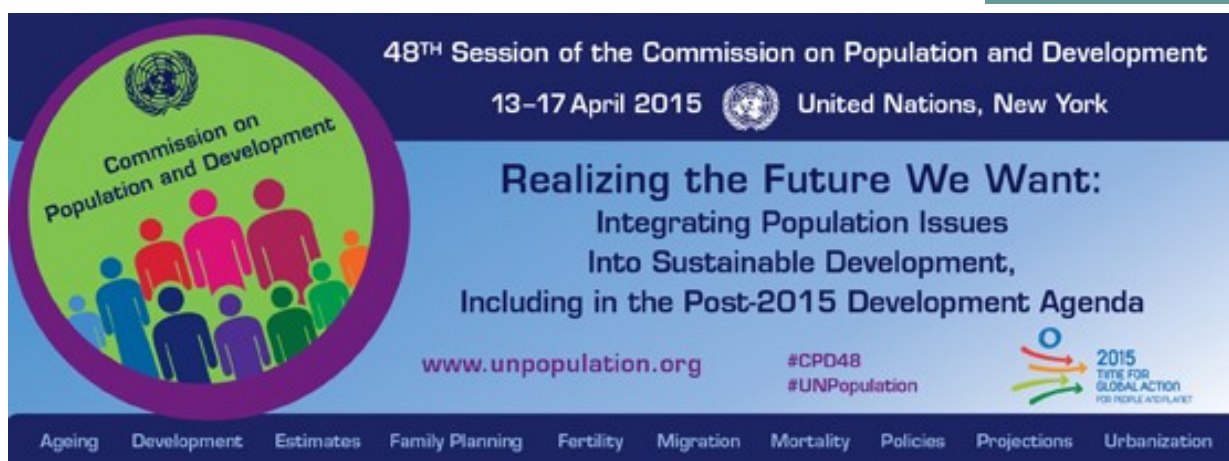
Pour lire le « Zero draft », [cliquez ici](#).

Sources :

Pour lire les résumés d'IISD sur les séances journalières, [cliquez ici](#).

Pour lire le résumé complet de la session, [cliquez ici](#).

[Securing resources for the future we want; volume 19, n°.05, UN-DESA News, May 2015.](#)



Les enjeux de la 48^{ème} session de la Commission de la population et du développement et les prochaines échéances internationales par Armine Mkrtoumian

Du 13 au 17 avril 2015 se tenait à New York la 48^{ème} session de la Commission de la population et du développement des Nations unies.

Sous le titre « *réaliser l'avenir que nous voulons: prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015* », cette réunion avait pour dessein de discuter des enjeux inhérents aux Objectifs de développement durable et les efforts à entreprendre afin d'intégrer de manière plus efficace les questions de population dans l'Agenda post-2015 de l'ONU.

Cette session a par ailleurs offert l'occasion aux pays membres de la Commission de présenter les progrès accomplis en matière de mise en œuvre du Programme d'actions de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) adopté en 1994 au Caire.

Ainsi, trois thématiques, basées sur des rapports présentés lors de ces réunions, ont été au centre des discussions et concernaient les aspects suivants :

- « *la prise en compte des questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015* » ;
- « *le suivi des programmes de population centrés sur la prise en compte des questions de population dans le développement durable* » ;
- « *le flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du programme d'actions de la CIPD* ».

Comme l'a souligné le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales des Nations unies, Wu Hongbo, les défis engendrés par « *les changements démographiques qui se produisent dans notre monde, en particuliers ceux liés à la jeunesse, aux personnes âgées, à l'urbanisation et à la migration* », nécessitent des actions ciblées et adaptées à chaque problématique. De ce fait, selon lui, il s'avère important de promouvoir des mesures efficaces en matière :

- d'éducation des filles et des garçons, d'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive et de la création d'emplois décents ;
- de politiques publiques destinées à garantir un cadre de vie agréable aux personnes âgées ;

- d'optimisation des avantages de l'urbanisation et de dépassement des défis engendrés par ce processus ;
- de respect des droits des migrants et de mise en place d'un cadre effectif pour la contribution de ceux-ci dans leurs pays d'accueil.

En ce qui concerne l'Afrique, les délégués des pays concernés ont signalé que des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme de la CIPD, bien que ceux-ci restent limités. En effet, comme le rapportent certains médias, des efforts restent à accomplir sur le continent notamment en matière de « *réduction de la pauvreté, de santé maternelle et infantile, d'équité et d'égalité entre les sexes, sur le VIH/sida et l'emploi des jeunes, qui sont aggravés par les conflits et des problèmes nouveaux, notamment le changement climatique, la détérioration de l'environnement et les crises alimentaire et financière* ».

De ce fait, comme l'ont mentionné plusieurs représentants et le Secrétaire adjoint, il est nécessaire que les pays puissent saisir les enjeux que présente l'année 2015 (ODD, nouvel accord climatique, etc.) pour la réalisation des « *changements transformationnels mondiaux* ».

Sources :

Pour accéder au site Internet de la conférence, [cliquez ici](#).

Pour consulter le rapport de la conférence du Caire, [cliquez ici](#).

[Ban Ki-moon encourage la Commission de la population et du développement à relever les défis de 2015; Radio des Nations unies, 13 avril 2015.](#)

[Afrique: Réunion de l'ONU sur la population et développement durable - Ban Ki-Moon présente trois rapports; AllAfrica, 14 avril 2015.](#)



Le défi des indicateurs pour le développement

Le suivi et l'évaluation des ODD ne pourront se faire sans des indicateurs solides. Tel était le sujet de travail de la Commission des statistiques de l'ONU lors de sa 46ème session à New York (3 au 6 mars) dont le titre était « *les données au service de l'Agenda de développement post-2015* ».

On retiendra de cette session que pour le Vice-Secrétaire général de l'ONU, Jan Eliasson, la formule utilisée par Ban Ki-Moon « *ne laisser personne derrière* » s'applique également en matière de données. Si l'on veut que les futurs objectifs soient atteints par tous, il faudra que les communautés les plus pauvres et les plus marginalisées, et en particulier dans les pays les moins avancés, reçoivent tout le soutien nécessaire pour être au niveau. Pour lui, les données seront la pierre angulaire de la prise de décision et de la matière première pour le suivi.

Pour Stefan Schweinfest, Directeur de la division des statistiques de l'ONU, la mise en place d'un cadre d'indicateurs de qualité prendra du temps, en particulier pour que la Commission analyse et affine les propositions de la division des statistiques de l'ONU et du Groupe des amis de la Commission. En outre, rien ne peut être adopté définitivement avant que les ODD ne le soient en septembre. Pour lui, le cadre définitif ne pourra être finalisé qu'à la 47ème session de la Commission en mars 2016.

Selon les participants, le futur cadre s'appuiera sur un nombre limité d'indicateurs, sur l'expérience des OMD et devra prendre en compte les cadres conceptuels déjà existants.

En outre, la Commission propose la création de deux nouveaux groupes :

- un Groupe d'experts inter-agence sur les indicateurs pour les ODD (IEAG - SDG, sous la supervision de la Commission) qui aura pour but de délivrer des recommandations finales d'ici la fin de l'année. La première réunion de l'IEAG est prévue en mai 2015 et ses résultats alimenteront les sessions de négociations de l'Agenda post-2015 planifiées ce mois-ci ;
- un Groupe de haut niveau pour favoriser le renforcement des capacités, le partenariat et la coordination pour le suivi post-2015 ; ce Groupe délivrera chaque année une évaluation de la situation devant la Commission des statistiques des Nations unies, Commission qui de son côté compte organiser tous les deux ans un Forum mondial sur les données pour le développement durable (dont le premier sera prévu en 2016).

D'autres sujets ont été abordés lors de cette réunion dont : la révolution des données, le *big data*, l'agenda transformateur pour les statistiques officielles, le recensement de la population et du loge-

ment, les statistiques sur la criminalité, sur les réfugiés, sur le commerce international et la mondialisation économique, sur la santé, etc.

En outre, 18 mars 2015, un rapport technique a été publié par la division des statistiques des Nations unies présentant l'évaluation de faisabilité de près de 304 indicateurs. Il s'agit d'un document qui devra servir de point de départ et de repère dans le cadre des négociations en cours.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#).

Sources :

[UNSC Confirms Support on Post-2015 Indicator Development ; IISD, 12 January 2015.](#)

[UN Statistical Commission Sets Roadmap to Post-2015 Indicators; IISD, 6 March 2015.](#)

[Bill Orme; Will Statisticians Get the Last Word on the UN's New Development Goals? Pass Blue, March 9, 2015.](#)

Enjeux thématiques



Publication du rapport mondiale de l'OMS sur la résistance microbienne

La résistance antimicrobienne est le « *plus grand défi à relever aujourd'hui dans le domaine des maladies infectieuses* » a déclaré le représentant de l'OMS, le Pr. Fukuda, lors de la présentation du rapport « *analyse mondiale de la situation dans les pays : réponse à la résistance antimicrobienne* ». Il a ajouté ensuite que « *tous les types de micro-organismes, y compris de nombreux virus et parasites, deviennent résistants aux médicaments* ». L'Afrique suit la tendance mondiale en la matière, malgré des difficultés dans le suivi (question des données et de l'accès à des médicaments de qualité). Deux maladies connaissent des signes inquiétants de résistance sur le continent : le paludisme et la tuberculose.

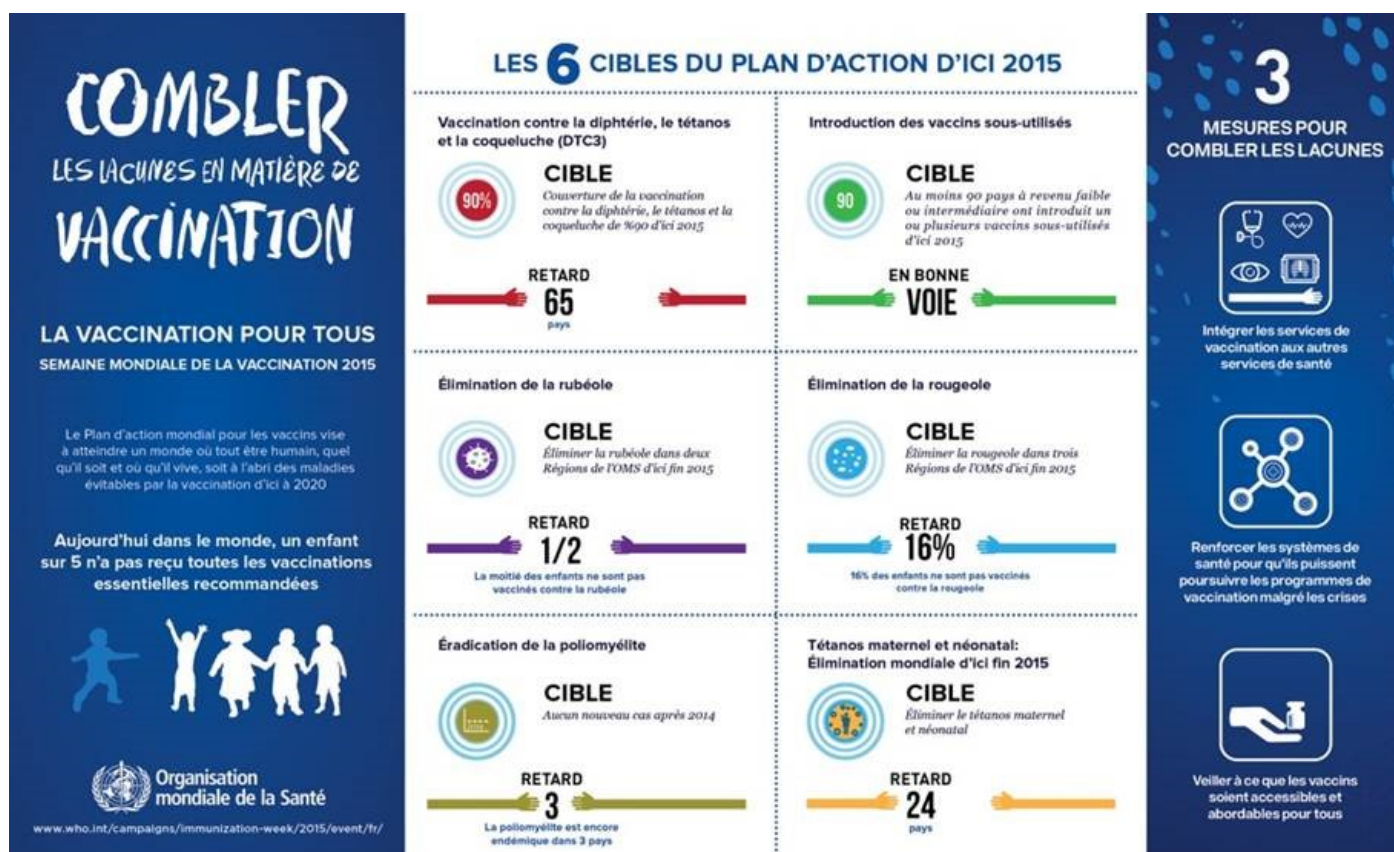
De manière générale, il y a un vrai problème de prévention au niveau mondial. Seuls 34 pays (sur 133 ayant répondu à l'étude), ont déclaré qu'ils avaient mis en place un plan national. Par conséquent, l'OMS en collaboration avec ses Etats membres, est en train d'élaborer un « *plan d'action mondial* » qui devrait être présenté à la 68ème Assemblée mondiale de la santé en mai 2015.

Pour lire le rapport, [cliquez ici](#).

Sources :

[Le monde est mal préparé contre la menace de la résistance aux antibiotiques, selon l'OMS ; Centre d'actualité de l'ONU, 29 avril 2015.](#)

[Les systèmes pour combattre la résistance aux antibiotiques manquent dans toutes les régions du monde; communiqué de presse, centre des médias de l'OMS, 29 avril 2015.](#)



Infographie de la Semaine mondiale de la vaccination 2015 (24 -30 avril), crédit : OMS

Du retard sur le plan mondial de vaccination

Aujourd'hui, d'après l'OMS, un enfant sur cinq dans le monde ne bénéficie pas des vaccins essentiels (DTC3 contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche), alors que chaque année 1,5 millions d'entre eux décèdent faute d'accès à cette couverture.

Le constat est sans appel, le Plan d'action mondial pour les vaccins, adopté par les pays membres de l'OMS en 2012 a pris beaucoup de retard, en particulier dans les pays en développement.

C'est pourquoi cette institution spécialisée du système des Nations unies compte organiser une réunion avec les 34 pays concernés pour trouver des solutions (les problèmes se situant avant tout au niveau de la gouvernance, du financement et de la formation du personnel).

D'après l'OMS, voici l'évaluation des 6 cibles en matière de vaccination aujourd'hui par rapport aux cibles intermédiaires du Plan (2011-2020) :

Vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC3) <u>Cible</u>: couverture de 90% de la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche d'ici 2015. <u>Retard</u>: 65 pays.	Introduction des vaccins pas suffisamment utilisés <u>Cible</u>: au moins 90 pays à revenu faible ou intermédiaire ont introduit un ou plusieurs de ces vaccins d'ici 2015. <u>Dans les temps</u>.
Éradication de la poliomyélite <u>Cible</u>: aucun nouveau cas après 2014. <u>Retard</u>: la poliomyélite reste endémique dans trois pays	Tétanos maternel et néonatal: élimination mondiale d'ici fin 2015 <u>Cible</u>: éliminer le tétanos maternel et néonatal. <u>Retard</u>: 24 pays.
Élimination de la rougeole <u>Cible</u>: éliminer la rougeole dans trois régions de l'OMS d'ici fin 2015. <u>Retard</u>: 16% des enfants au niveau mondial ne sont pas vaccinés contre la rougeole.	Éliminer la rubéole <u>Cible</u>: éliminer la rubéole dans deux régions de l'OMS d'ici fin 2015. <u>Retard</u>: La moitié des enfants ne sont pas vaccinés contre la rubéole.

Pour consulter le Plan d'action mondial pour les vaccins 2011-2020, [cliquez ici](#).

Source:

[Des retards pour atteindre les cibles mondiales de la couverture vaccinale avertit l'OMS; communiqué de presse, Centre des médias de l'OMS, 22 avril 2015.](#)



Quelle place pour la femme dans l'après 2015? Par Marienne Makoudem

Les inégalités restent persistantes dans le monde. Qu'il s'agisse des inégalités entre les classes, dans la répartition des richesses ou des inégalités de genre, elles demeurent préoccupantes au sein de la communauté internationale. L'inégalité entre homme et femme a un effet négatif sur la société et sur l'économie d'un pays. En effet, le fait que les femmes n'aient pas un accès égal à l'éducation et à la formation, aux moyens de production (terre, crédit), aux emplois bien rémunérés ou à une bonne protection sanitaire, réduit l'atteinte du taux de croissance potentielle d'un pays ainsi que le bien-être au sein des ménages. A titre d'illustration, d'après une étude réalisée au Brésil, la probabilité de rester en vie pour un enfant augmente de 20% lorsque les revenus du ménage sont gérés par sa mère.

C'est pour apporter une solution à cette situation à l'échelle mondiale que l'ONU a créé en son sein un organe spécifiquement dédié aux femmes appelé ONU Femmes ainsi que la Commission de la Condition de la Femme des Nations unies (CSW), qui est une commission fonctionnelle rattachée au Conseil Economique et Social des Nations unies (ECOSOC) créée par la résolution 11(II) du Conseil du 21 juin 1946. La CSW est donc le principal organe intergouvernemental mondial dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

La CSW a tenu sa 59ème session cette année à New York du 9 au 20 mars 2015. Le sujet principal était le bilan de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Beijing (ou Pékin) et l'identification des défis qu'il reste à relever. En effet, l'année 2015 marque le 20ème anniversaire de la signature de la plateforme d'action de Beijing, adoptée en 1995 par les 189 Etats membres de l'ONU lors de la 4ème Conférence mondiale sur les femmes. Cette dernière vise à la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Ses douze objectifs stratégiques couvrent les domaines suivants : la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé, les violences, les conflits armés, la prise de décision, les mécanismes institutionnels de promotion, les droits fondamentaux et l'environnement.

La mise en œuvre de cette plateforme a fait l'objet d'évaluations tous les cinq ans et d'une évaluation globale en cette année 2015 appelée « Beijing+20 ».

La démarche d'évaluation a été de commencer aux niveaux national, puis régional et enfin mondial. Tous les pays membres de l'ONU se sont engagés à mener des actions pour réduire les inégalités entre les hommes et femmes et assurer l'autonomisation des femmes. Les actions entreprises se font au niveau de la législation, du gouvernement et de la transformation de la société en faveur de la promotion de la femme et des fillettes. Au niveau régional, les organes dirigeants ont introduit dans leur plan de développement des actions dans ce sens. C'est par exemple le cas de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui, dans son 6ème pilier, met en exergue « *une Afrique où le développement est mené par le peuple, en particulier sur le potentiel de sa jeunesse et des femmes (y compris par les cibles suivantes: institutionnaliser les politiques et pratiques de la parité homme/ femme : parité dans les postes de direction, promotion de la femme dans les sciences, la technologie et l'innovation, promotion de la femme dans la gouvernance à tous les niveaux, améliorer l'accès aux opportunités économiques pour les femmes et la jeunesse)* ».

La formulation des programmes de développement au niveau mondial y met aussi un point d'honneur. En effet, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) numéro 2, 3 et 5 ont été formulés pour servir clairement cette cause d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme. Le programme de développement post-2015 et ses Objectifs de Développement Durable (ODD) ne sont pas en reste. En effet, les ODD 5 et 8 parlent d'égalité et d'autonomisation ainsi que de croissance inclusive.

Que retenir de la conférence?

Au terme de la conférence, plusieurs conclusions ont été faites. Ces dernières permettront de poser les jalons des actions nouvelles pour les prochaines années.

Malgré toute la bonne volonté démontrée à tous les échelons, malgré les cadres développés et les actions entreprises pour assurer l'égalité entre les sexes et promouvoir l'autonomisation de la femme, il ressort du rapport d'évaluation des OMD qu'il y a eu un accroissement de la féminisation de la pauvreté en 2014 dans plusieurs pays africains que sont le Cameroun, le Maroc, l'Égypte, le Kenya, le Cap-Vert, l'Afrique du Sud, la Guinée et Madagascar. Des opportunités de changement existent à travers l'adoption du programme de développement pour l'après 2015, l'Agenda 2063, par l'adoption de stratégies de mise en œuvre meilleures et basées sur les leçons tirées et les acquis obtenus durant les 20 dernières années afin d'assurer une réelle égalité de sexe ainsi que l'autonomisation effective des femmes.

Les pays africains se sont fixés pour échéance l'année 2030 comme étant celle de la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme. Ils devraient, par conséquent, développer la culture, la conception de budgets et de politiques publiques sensibles au genre et prendre des mesures qui permettent d'assurer l'égalité dans la prise de décision, la répartition des moyens de production ainsi que des opportunités économiques. Ce n'est que dans ces conditions que l'autonomisation de la femme pourra être réalisée à travers le continent africain.

Sources:

Pour consulter le rapport d'évaluation du Secrétaire général sur Beijing+20, [cliquez ici](#).

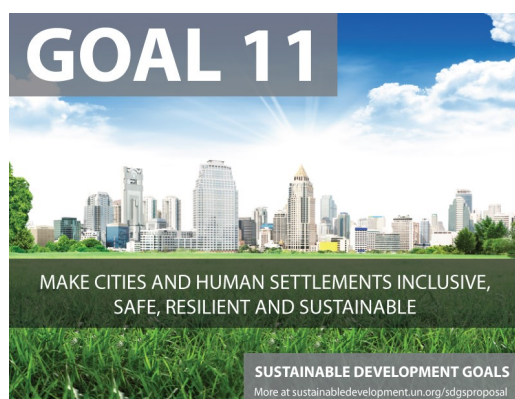
Pour en savoir plus sur la Commission de la condition de la femme, [cliquez ici](#).

[Résultats de la 58ème et 59ème session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; note du Secrétaire général, E/CN.6/2015/9, 11 décembre 2014.](#)

[L'autonomisation économique des femmes, document de réflexion ; Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes \(GENDERNET\), avril 2011.](#)

[En vue des négociations pour le développement post-2015, les experts appellent à des stratégies qui tiennent compte des différences hommes-femmes; UNECA, Addis Abeba, 17 novembre 2014.](#)

[Agenda 2063: la femme au cœur des débats; Africajet, 30 mars 2015.](#)



14-18 March 2015
Sendai, Japan

Un cadre mondial de réduction des catastrophes pour l'Agenda post-2015 : les résultats de Sendai

Les enjeux

Il y a 4 ans la ville de Sendai était touchée de plein fouet par un tremblement de terre, suivi d'un puissant tsunami faisant des milliers de victimes.

Lors de la dernière décennie, les catastrophes ont concerné directement près de 1,7 milliards de personnes, fait 700'000 victimes et coûtées des centaines de milliards de dollars aux économies touchées. Si auparavant la grande majorité des victimes provenait des tremblements de terre, aujourd'hui se sont les conséquences du changement climatique qui font le plus de dégât (80% des événements recensés pour 87% des pertes humaines). Les populations des pays à faible ou moyen revenu sont les plus sensibles à ces problèmes, en particulier les petits Etats insulaires en développement, les zones côtières ou encore les personnes à risque comme les femmes, les personnes âgées ou les handicapés. Plus de 70 pays sont identifiés comme très vulnérables car ils sont exposés à des événements climatiques extrêmes (par exemple, les Philippines connaissent en moyenne 20 cyclones par an). D'après Oxfam, depuis 1980, les catastrophes liées au changement climatique ont augmenté de 233%.

Concernant l'Afrique, la problématique est double. Elle est confrontée aux sécheresses régulières (corne de l'Afrique, Sahel) et aux inondations catastrophiques (Mozambique, Malawi cette année - voir le dernier numéro d'Horizon 2015). Or, d'après Aliou Dia dans la revue électronique *Prevention Web*, de nombreux pays ne voient pas la prévention des risques comme une priorité. Pour lui, l'Afrique, qui connaît une forte croissance économique, pourrait voir apparaître de nouveaux risques liés à l'impact négatif d'une urbanisation galopante, de l'industrialisation trop rapide ou de l'utilisation intensive des ressources naturelles et de la dégradation des écosystèmes.

La conférence

A la croisée de plusieurs grandes conférences mondiales (financement du développement du 13 au 26 juillet 2015, Sommet pour l'agenda post-2015 du 25 au 27 septembre 2015, CoP 21 de Paris du 30 novembre au 15 décembre), la 3ème Conférence mondiale sur la réduction des risques, à Sendai au Japon (14-18 mars 2015) tient une importance particulière. Elle vise à la fois à faire le bilan de l'ap-

plication du cadre de Hyogo (des critiques ont émergé en particulier au niveau de la mise en œuvre en matière d'investissements en faveur de la résilience des risques de catastrophe) adopté il y a dix ans, mais aussi à proposer un nouveau tableau de marche pour la prochaine décennie à la communauté internationale. Comme l'a dit Ban Ki-Moon dans son discours inaugural, « *la durabilité commence à Sendai* ». Au-delà des questions sécuritaires, il y a également un enjeu symbolique, Sendai ouvrant la dynamique des grandes conférences sur le développement durable en 2015 ; un échec serait vécu comme un mauvais présage.

La 3ème Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe a eu lieu à Sendai du 14 au 18 mars, regroupant plus de 6500 participants de 187 pays, dont 25 chefs d'Etat. Le secteur privé, contrairement aux sessions précédentes, était assez bien représenté. Cette conférence était organisée autour de 9 séances plénières, 5 tables rondes ministérielles sur les priorités et mesures essentielles pour le Cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après 2015, 3 dialogues multipartites des partenaires de haut niveau ainsi que d'un Forum public qui a été fréquenté par 40'000 visiteurs.

Les 5 tables rondes portaient sur :

- la reconstruction après les catastrophes : mieux reconstruire (les bonnes pratiques utilisées par les pays et communautés exposés aux risques) ;
- la coopération internationale à l'appui d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après 2015 (en particulier sur les partenariats public/privé ainsi que sur les systèmes d'assurance contre les risques) ;
- la gestion des risques de catastrophe : surmonter les défis (sur la mise en place de politiques et de stratégies par les pays) ;
- la réduction des risques de catastrophe en milieu urbain (6,3 milliards d'êtres humains vivront en ville d'ici 2050 ; ce mouvement d'urbanisation -et d'exode rural- sera particulièrement visible en Afrique, d'où, d'après le représentant Sud-africain, Pravin Jamnadas Gordhan, « *avec 60% de l'environnement urbain à bâtir d'ici 2030, les villes représentent une occasion unique d'éviter les erreurs du passé et d'intégrer la résilience dans les politiques, la planification, la conception et les décisions d'investissement, lesquelles façonneront à long terme le paysage urbain physique, social et environnemental. Tirons le meilleur parti de cette opportunité* ».) ;
- les stratégies d'investissement public pour la réduction des risques (identifier les mesures nécessaires pour augmenter les allocations budgétaires en vue de soutenir et d'assurer la mise en œuvre d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après 2015).

Résultats

Le paquet de Sendai comprend : le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), la Déclaration de Sendai et l'adoption des engagements volontaires des parties prenantes (dont 88 avaient été annoncés auparavant et 120 adoptés pendant la conférence).

Le cadre en lui-même fixe 7 cibles :

- réduire de manière substantielle la mortalité mondiale liée aux catastrophes d'ici 2030, visant à réduire de 100'000 le nombre de victimes entre 2020 et 2030 (en comparaison avec la période 2005-2015) ;
- réduire substantiellement le nombre de personnes affectées à l'échelle mondiale d'ici 2030, visant à réduire le chiffre global moyen annuel par 100'000 entre 2020-2030 par rapport à 2005-2015 ;
- réduire les pertes économiques en cas de catastrophe directe par rapport au produit intérieur brut (PIB) mondial en 2030 ;
- réduire de manière significative les dégâts causés aux infrastructures critiques ainsi que les con-

séquences de l'interruption des services de base, dont les installations de santé et d'éducation notamment en développant leur capacité de résistance d'ici à 2030 ;

- augmenter de manière significative le nombre de pays avec des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe d'ici 2020 ;
- augmenter significativement la coopération internationale aux pays en développement par un soutien approprié et durable pour compléter leurs actions nationales pour la mise en œuvre de ce cadre d'ici 2030 ;
- augmenter considérablement la disponibilité et l'accès aux systèmes multirisques d'alerte précoce et d'information des risques de catastrophe et des évaluations pour les personnes d'ici 2030.

4 priorités transversales ont également été énumérées :

- comprendre les risques de catastrophe ;
- renforcer la gouvernance en matière de gestion des risques de catastrophe ;
- investir dans la réduction du risque de catastrophe pour la résilience ;
- améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et « *reconstruire en mieux* » après un épisode destructeur.

En outre, les Etats membres ont recommandé à l'Assemblée générale de créer un Groupe d'expert intergouvernemental chargé de définir des indicateurs pour mesurer le degré de réalisation des nouvelles cibles.

D'autres points sont à souligner, dont la proposition de la France d'une couverture universelle s'appuyant entre autre sur la téléphonie mobile, pour que les pays les plus vulnérables puissent accéder à un dispositif mondial type « alerte catastrophe climatique ». Enfin, le Japon a promis de mobiliser 4 milliards de dollars pour soutenir la mise en œuvre du Cadre de Sendai au cours des 4 prochaines années. Le Fonds vert pour le climat s'est également engagé à financer la mise en œuvre du Cadre.

Les réactions

Les négociations ont duré plus longtemps que prévu à cause de blocages sur :

- les modalités et les mécanismes de financement pour la mise en œuvre de politiques et stratégies nationales de prévention ;
- la définition des indicateurs de suivi et des mécanismes de bonne gouvernance pour garantir l'application concrète des engagements d'ici 2030 et plus largement des limites à donner au cadre. D'après Oxfam, « *les clivages entre pays industrialisés, pas toujours à la hauteur des enjeux et les pays en développement comme l'Inde, le Brésil ou Cuba, qui ont fait valoir des positions très dures sur le principe de responsabilité ont rendu la négociation difficile* ».

Si finalement un accord a été trouvé, les réactions à la finalisation du Cadre sont donc diverses. Ainsi, le magazine *Sciences et Avenir* relaye la déception de certaines organisations de la société civile et parle « d'un goût d'inachevé » et se demande s'il ne s'agit pas « d'un rendez-vous manqué ? ». Tandis que *Le Monde* titrait « accord très décevant sur la réduction des catastrophes naturelles » parlant d'un « accord à minima ». Pour ActionAid (tout comme Oxfam), ONG basée en Afrique du Sud, les engagements sont jugés insuffisants, « *les pays riches contournent leurs responsabilités* », « *il n'y a pas de chiffres spécifiques pourtant nécessaires afin d'obliger les gouvernements à rendre compte de leurs actions au cours des quinze prochaines années* », « *les termes employés sont ambigus sur ce que les pays riches doivent fournir* », enfin, « *ce compromis inacceptable finira par affecter les personnes vivant dans la pauvreté* ». La représentante de la Banque mondiale sur les questions climatiques, Mme Kyte, a ajouté de son côté, « *je crains que la prise de conscience de l'urgence et le partage d'une ambition ne soient pas au niveau du combat à mener* ».

En effet, afin d'obtenir un accord, les négociateurs ont préféré reporter le chiffrage ultérieurement, avec la création du Groupe d'experts mentionnés dans la partie précédente.

Cependant, pour l'ONU il y a quand même des points positifs à retenir. En effet, Sendai a permis de « *considérer désormais la gestion du risque de catastrophe, et non plus simplement la catastrophe elle-même* » à travers l'éducation, la mise en place de politiques adaptées. Le maintien de la dynamique post-2015, par le renouvellement du cadre de Hyogo (même décevant) prévaut largement sur la possibilité d'un échec cinglant qui aurait été de mauvais augure pour les autres événements à venir.

Pour accéder au site Internet de la conférence, [cliquez ici](#).

Sources :

[Ahead of global risk reduction conference, UN review finds vast majority of disasters climate-related; UN-OHRLS, 6 March 2015.](#)

[Réduction des risques de catastrophe: la Conférence de Sendai examine les moyens de renforcer les stratégies d'investissement public pour assurer la mise en œuvre du cadre pour l'après-2015 ; Assemblée générale, IHA/1360, 17 mars 2015.](#)

[« La durabilité commence à Sendai », déclare le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon ; Assemblée générale, IHA/1354, 14 mars 2015.](#)

[Réduction des risques de catastrophe: reconstruction et coopération internationale au cœur des deux premières tables rondes ; Assemblée générale, IHA/1357, 15 mars 2015.](#)

[Conférence de Sendai: les ministres réfléchissent aux moyens d'optimiser les efforts de réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux, notamment en milieu urbain ; Assemblée générale, IHA/1359, 16 mars 2015.](#)

[La Conférence de Sendai adopte un nouveau cadre de réduction des risques de catastrophe qui fixe sept objectifs mesurables à atteindre d'ici à 2030 ; Assemblée générale, IHA/1361, 18 mars 2015.](#)

[Aliou Dia ; UNDP: Why Sendai is important for Africa - Opinion; Prevention web, 17 March 2015.](#)

[Conférence ONU Sendai : Les négociations bloquées ; L'humanité.fr, 18 Mars, 2015.](#)

[Réduction des catastrophes naturelles: des objectifs âprement négociés ; Sciences et avenir, 19 mars 2015.](#)

[Accord très décevant sur la réduction des catastrophes naturelles ; Le Monde, 19 mars 2015.](#)

[Accord a minima sur les réductions des catastrophes naturelles ; Euractive, 20 mars 2015.](#)



Crédit photo : Fonds vert pour le climat, siège du FVC à Incheon, Corée du Sud



9ème réunion du Bureau du Fonds vert pour le climat



**GREEN
CLIMATE
FUND**

Les responsables du Fonds vert pour le climat espèrent que celui-ci pourra entrer en action avant la CoP21 de Paris en décembre prochain afin d'envoyer un signal fort aux délégations qui y seront présentes. Dans ce cadre, il a été décidé que les propositions de programmes et de projets devront déjà être adoptées avant la 3ème réunion annuelle du bureau (septembre/octobre 2015). Cependant, avant d'aller plus loin, il faudrait déjà que les gouvernements qui s'étaient engagés en 2014 convertissent les promesses faites de versement au fonds (10,2 milliards de dollars attendus), alors que jusqu'à présent seulement 1% du total a été versé effectivement (104 millions de dollars). Ainsi, lors de la 9ème réunion de son bureau plusieurs décisions ont été prises, afin d'accélérer la mise en œuvre du fonds, notamment sur les modalités et les règles de fonctionnement. Le fait le plus important reste l'accréditation des premières structures pour l'accès aux ressources du fonds. Elles sont sept au total :

- le Centre de Suivi Ecologique (CSE, Sénégal; il s'agit d'un centre de recherche publique semi-autonome créé en 1986 qui travaille sur le suivi de l'environnement, l'aménagement du territoire, la décentralisation, l'alerte précoce, la gestion des catastrophes et le renforcement des capacités) ;
- le Fonds de promotion des aires naturelles protégées du Pérou ;
- le Programme régional du Pacifique en faveur de l'environnement (SPREP) ;
- Acumen Fund inc. (Samoa; il s'agit d'un fonds d'investissement pour l'impact social) ;
- la Banque asiatique de développement ;
- KfW (Allemagne; Etablissement de crédit pour la reconstruction) ;
- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Différents types d'organismes (public ou privé, d'Etat ou de la société civile, local ou international) peuvent postuler à l'accréditation au Fonds vert pour le climat ; pour ce faire, le secrétariat du Fonds effectue une « *révision soigneuse des règles fiduciaires, de la gouvernance, de la façon dont les projets doivent être construits* ». Une fois l'accréditation obtenue, les organismes peuvent présenter des projets et accéder aux ressources financières.

Pour consulter les documents de la session, [cliquez ici](#).

Sources :

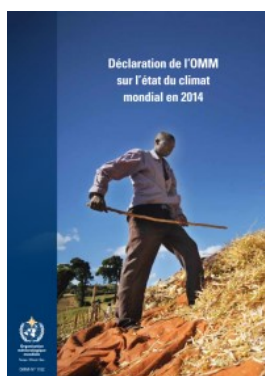
[Communiqué de presse : GCF set to allocate resources before Paris, Climate Change Conference, Board accredits first entities; Press Release, Songdo, 26 March 2015.](#)

[Neuvième réunion du Conseil du Fonds Vert pour le Climat \(FVC\) - le FVC déterminé à allouer des ressources avant la Conférence de Paris sur les Changements climatiques ; PFBC.](#)

[Le CSE Sénégal dans le fonds vert climat ; Financial Afrik, 30 mars 2015.](#)

[Fonds vert pour le climat - Hela Cheikhrouhou : "L'Afrique n'a pas été bien servie jusqu'ici par les finances climatiques" ; Le Point Afrique, 8 avril 2015.](#)

Bilan 2014 du climat par l'Organisation météorologique mondiale



L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) vient de publier, dans le cadre de la journée météorologique mondiale du 23 mars, sa « *Déclaration sur l'état du climat mondial en 2014* », dans laquelle est constatée la poursuite du réchauffement climatique au niveau global.

A quelques mois de la CoP 21 de Paris, Michel Jarraud, le Secrétaire général de l'OMM, met en garde : « *nous disposons de connaissances solides pour éclairer les décideurs et tenter de maintenir les effets du changement climatique à un niveau raisonnable. Or, le coût de notre passivité est élevé, et ne fait qu'augmenter avec le temps. Nous devons assumer nos responsabilités envers les générations futures et agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre avant qu'il ne soit trop tard* ».

On retiendra en particulier les informations suivantes:

- 2014 a été l'année la plus chaude jamais observée avec une température moyenne à la surface du globe supérieure d'environ 0,57 °C à la normale calculée pour la période 1961-1990, qui est de 14°C. Toutes les parties du monde sont concernées, y compris l'Afrique. L'OMM émet une mise en garde particulière concernant le réchauffement inquiétant des surfaces des océans ;
- la moyenne des précipitations à l'échelle du globe a été proche de la normale (1 033 mm). Même si, en Afrique, des inondations ont touché l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Kenya, le Maroc, le Mozambique, la Somalie et la Tanzanie. Il est précisé que : « *la multiplication des inondations à travers le monde est la conséquence logique de l'accélération du cycle hydrologique provoquée par le surcroît d'énergie piégée dans l'atmosphère par les gaz à effet de serre* » ;
- Paradoxalement, l'activité cyclonique enregistrée pour cette année-là a été plus faible que pour l'année précédente (78 tempêtes tropicales ont été observées en 2014, chiffre inférieur aux 94 tempêtes de la saison 2013, ainsi qu'à la moyenne de 89 calculée pour la période 1981-2010).

Pour lire le rapport, [cliquez ici](#).

Source :

[Le climat mondial en 2014: chaleur extrême et inondations; communiqué de presse n°4, OMM, Genève, 23 mars 2015.](#)

GOAL 15

PROTECT, RESTORE AND PROMOTE SUSTAINABLE USE OF TERRESTRIAL ECOSYSTEMS, SUSTAINABLY MANAGE FORESTS, COMBAT DESERTIFICATION, AND HALT AND REVERSE LAND DEGRADATION AND HALT BIODIVERSITY LOSS

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS
More at sustainabledevelopment.un.org/sdgsproposal

2ème Conférence mondiale sur le trafic d'espèces protégées



Kasane Conference On
The Illegal Wildlife Trade
25th March 2015

Le 25 mars 2015, à Kasane (au Botswana), avait lieu la 2ème conférence mondiale sur le trafic d'espèces protégées (suite à celle de Londres de l'an passé qui avait réuni 46 pays). D'après l'ONU, ce commerce illégal représenterait chaque année pour une valeur de 10 milliards de dollars. Cette réunion avait pour but de faire le point sur la situation mondiale et le bilan de la mise en œuvre des 14 mesures prises à Londres. Les situations du rhinocéros, du tigre et du pangolin ont été abordées ; mais c'est bien celle de l'éléphant qui a retenu le plus l'attention.

D'après le système d'information de la CITES appelé MIKE, en l'espace de dix ans l'effectif d'éléphants sur le continent africain a baissé de 15%, soit 20'000 à 30'000 animaux tués chaque année (soulignons tout de même l'exception du Botswana où la population de pachydermes sur la même période a été multipliée par trois).

Depuis un an, de l'avis des intervenants, beaucoup a déjà été fait, notamment à travers le lancement de programmes de baisse de la demande dans les pays consommateurs, ainsi qu'un ajustement de l'arsenal législatif pour dissuader les criminels. Or, selon le journal *Le Monde*, les résultats restent inégaux en Afrique. Si au Ga-

bon le gouvernement a amélioré la situation des éléphants, et qu'au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda une évolution positive est à noter (le nombre de saisies d'ivoire a augmenté), et que l'Éthiopie a brûlé son stock d'ivoire le 20 mars 2015 (6 tonnes), en revanche en Afrique de l'ouest et centrale tout comme au Mozambique et en Afrique du Sud le manque de résultats est flagrant.

Afin de ne pas relâcher la pression au niveau mondial, les intervenants, à travers la *Déclaration de Kasane*, ont décidé d'agir en particulier sur les trois points suivants :

- lutter contre le blanchiment d'argent lié au trafic d'espèces protégées ;
- sensibiliser les communautés locales à la valeur de la faune et de la flore sauvage qu'ils côtoient chaque jour ;
- collaborer avec l'industrie du transport pour rendre plus difficile la circulation de ces marchan-

dises interdites.

Les représentants des Etats présents ont également appelé l'Assemblée générale des Nations unies dans sa 69ème session à prendre en charge la question du commerce illégal de faune sauvage et notamment que le Groupe des amis sur le braconnage et le trafic illicite de la faune élabore un projet de résolution pour l'Assemblée générale.

Pour consulter le rapport d'évaluation, un an après la Conférence de Londres, [cliquez ici](#).

Pour lire la Déclaration finale, [cliquez ici](#).

Sources :

[International Conference on Illegal Wildlife Trade Adopts Kasane Statement; IISD, 25 March 2015.](#)

[Sébastien Hervieu; le trafic menace la survie des espèces protégées; Le Monde, 26 mars 2015.](#)

[Critical conference maintains global momentum to curb wildlife crime; Traffic, 25 March 2015.](#)

[Botswana conference heightens alarm over illegal wildlife trade; Dailymail, 25 March 2015.](#)

Deux jours avant le début de la conférence, la CITES (qui fait le suivi des populations d'éléphants à travers le système MIKE) a publié un communiqué sur l'évolution du braconnage d'éléphants pour 2014, qui peut être consulté en [cliquant ici](#).

The hunt for African elephants

Elephant hunting is often organised by international criminal networks to supply the illegal ivory market

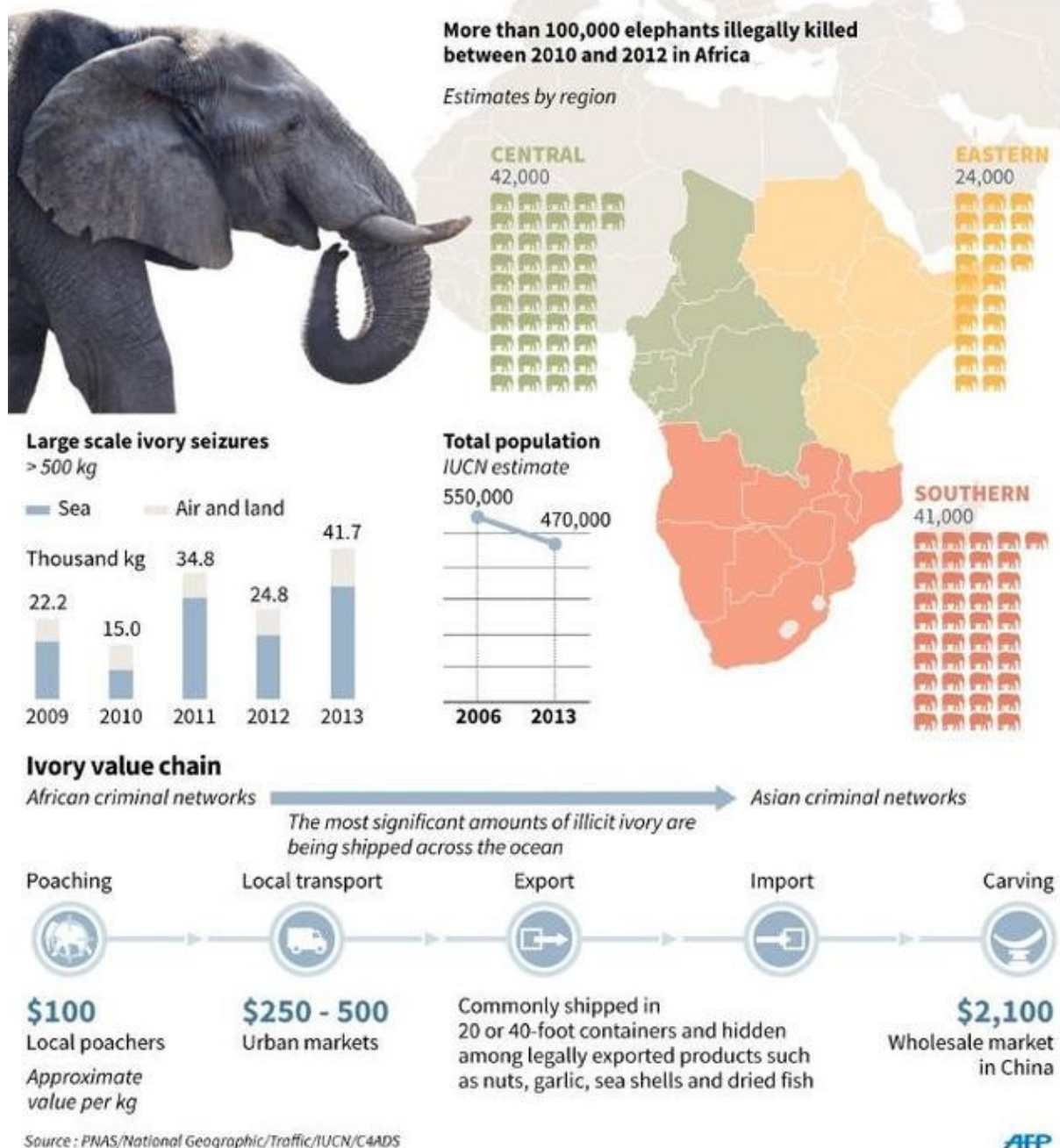


Illustration de l'AFP publiée dans le *Dailymail* du 25 mars 2015.



Vers un mécanisme de restructuration de la dette souveraine

La 2ème session de travail du Comité *Ad Hoc* de l'Assemblée générale sur les processus de restructuration de la dette souveraine avait lieu à New York du 28 au 30 avril 2015. À travers ces travaux, l'idée est d'apporter de la consistance dans les politiques de gestion des dettes souveraines, de l'efficacité dans les mesures prises, de la prévisibilité pour éviter que de nouvelles crises ne prennent trop d'ampleur, tout en sauvegardant au minimum les intérêts des populations des pays touchés.

Cette séance portait sur 4 thèmes :

- les derniers développements sur l'approche contractuelle et ses limites ;
- le règlement des contentieux liés aux pays pauvres très endettés ;
- la recherche d'une approche hybride capable de satisfaire tout le monde ;
- la feuille de route proposée par la CNUCED et les principes directeurs qu'elle énumère : légitimité, impartialité des institutions, transparence, bonne foi et durabilité.

La CNUCED, qui est le point focal au sein du système onusien sur la question de la dette souveraine, apporte son soutien technique au Comité, dont l'une des expressions a été la publication d'un guide d'entraînement à la gestion de la dette souveraine. L'idée est d'offrir un outil à la mesure des différentes situations qu'un Etat peut rencontrer, et qui puisse être suffisamment flexible pour s'adapter aux différentes caractéristiques des Etats (les mesures à prendre avant et pendant la période de restructuration de la dette).

Sources :

[UNCTAD publishes Roadmap and Guide for Sovereign Debt Workouts; UNCTAD, 29 April 2015.](#)

[Sovereign Debt Workouts - Roadmap and Guide published by UNCTAD; UNCTAD, 28 April 2015.](#)

Réunion annuelle de l'ECOSOC sur la coopération fiscale

Comme la gestion de la dette souveraine, la coopération fiscale est un point important de la future Conférence d'Addis Abeba. En effet, elle doit contribuer à la mobilisation des ressources nationales pour la mise en œuvre de l'Agenda post-2015. Il en était question lors de la réunion annuelle de l'ECOSOC sur la coopération internationale en matière fiscale à New York le 22 avril 2015.

3 tables rondes étaient organisées illustrant les préoccupations sur le sujet:

- « le rôle de la coopération internationale en matière fiscale dans la mobilisation des ressources financières nationales pour le développement » ;

- « les questions d'incitation fiscale et de protection de l'assiette fiscale pour les pays en développement » ;
- « la taxation des droits de propriété intellectuelle et autres biens incorporels : problématiques pour les pays en développement ».

Il a été question en outre de l'avenir du Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale, entité rattachée à l'ECOSOC. Des divergences sont apparues entre d'une part le Groupe du G77+Chine et de la CARICOM qui sont pour une transformation du Comité sous une forme intergouvernementale (en la justifiant par le fait qu'elle va dans le sens des travaux préliminaires à la Conférence d'Addis Abeba), et d'autre part, ceux pour le statut quo comme l'Union européenne ou les Etats-Unis (arguant d'un risque de prolifération institutionnelle).

On retiendra en particulier : « le manque à gagner dont souffrent les pays en développement en matière de taxation des droits de propriété intellectuelle et d'autres biens incorporels » (...), « les règles applicables à cette imposition n'ont pas été conçues pour l'économie mondialisée d'aujourd'hui ». En outre, d'après Victoria Perry du FMI, les incitations fiscales n'ont pas que des effets positifs dans les pays en développement, dans certains cas cela provoque une concurrence fiscale entre eux et un manque à gagner certain pour ces pays.

Il est certain en tout cas, qu'à l'heure de la mobilisation des ressources pour le financement du développement pour l'après 2015, l'efficacité fiscale des Etats est un enjeu de premier plan.

Sources :

[La coopération internationale en matière fiscale est plus utile que jamais au moment où les ressources en faveur du développement durable doivent être mobilisées; ECOSOC/6687, ECOSOC, 22 avril 2015.](#)

[ECOSOC special meeting on international cooperation in tax matters; UN-DESA, New York, 22 April 2015.](#)

Quoi de neuf en Afrique?

Alors que l'Afrique doit faire face à un vrai problème pour collecter des données fiables, la téléphonie mobile -qui s'est fortement développée ces dernières années en Afrique subsaharienne- est apparue comme un moyen idoine pour collecter des informations de tout genre et en particulier des données socio-économiques de base. Il s'agit d'un moyen de mise en œuvre transversal que l'on retrouve dans plusieurs ODD.

En marge de la réunion du groupe d'experts sur l'utilisation de la technologie mobile pour la collection de données, organisée par le Centre africain pour les statistiques de l'UNECA (du 27 au 29 mars 2015), notre expert associé, Koffi Fabrice Djossou, revient sur cette problématique majeure pour le développement du continent africain.

Téléphonie mobile et collecte de données en Afrique, par Koffi Fabrice Djossou



Crédit photo UNECA

Le téléphone mobile est la technologie ayant connu la croissance la plus rapide ces dernières années, en particulier en Afrique où l'avènement d'une classe moyenne est une des raisons fondamentales de son développement. En effet, actuellement le continent compte 329 millions d'abonnés uniques (et ce chiffre devrait rapidement doubler dans les années à venir). Les services mobiles y sont abondant et disponibles partout. Par exemple, au Nigeria, pendant que plus de la moitié de la population souffre d'un manque d'accès à l'énergie électrique, et que 38 millions de nigériens n'ont pas l'eau potable, la population dans son ensemble a potentiellement accès au mobile.

Or, la téléphonie mobile en Afrique impacte considérablement sur la façon dont les individus interagissent.

Son développement sur le continent a permis d'accroître les possibilités d'apprentissage, faciliter l'échange d'informations et a ouvert l'accès aux contenus différents sur les plans linguistique et culturel. Il a aussi permis d'autonomiser les hommes et les femmes en créant de nouvelles opportunités et de nouveaux services avec l'avènement du haut débit et l'accès mobile par Internet. La technologie, associée à des contenus et des services adaptés, peut aider à combler les lacunes de développement dans des domaines comme la santé, l'éducation, l'environnement et la collecte de données efficaces.

En termes d'applications et de développement des services, la technologie mobile représente une part croissante de l'économie continentale et mondiale, et est considérée comme le moteur d'une croissance économique durable. Cette dernière a créé de nouvelles industries, révolutionné les pratiques commerciales et amélioré la société humaine, ce qui a eu pour conséquences d'énormes opportunités économiques pour des millions de personnes, avec de nouvelles formes d'apprentissage, des nouveaux modes de soins de santé, d'éducation et de lutte contre la pauvreté.

Pendant plusieurs années, les ordinateurs (portables, de bureau et les assistants numériques personnels) ont permis de recueillir des informations statistiques, et au delà ont offert de façon potentielle, divers biens et services. Cependant, quelques contraintes sont à relever: les coûts d'acquisition du matériel informatique, la relative nouveauté de ces dispositifs par rapport aux principaux segments de la population, la nécessité de fournir une formation d'utilisateur spécifique à l'appareil, les difficultés de l'échange de données ainsi que la problématique d'interopérabilité entre ces périphé-

riques et autres composants quand il s'agit d'un système plus vaste de collecte de données.

Les acteurs d'un écosystème au service de la collecte de données statistiques

Ils sont plusieurs à se partager la collecte de données.

Le premier acteur d'une plateforme mobile est l'opérateur de réseaux mobiles qui fournit la plateforme et l'infrastructure nécessaire pour la fourniture des services de communication. L'opérateur mobile se conforme au cadre réglementaire en vigueur dans le pays en matière de télécommunications.

Ensuite, l'autorité de régulation du secteur des télécommunications, obéissant aux impératifs de développement national et qui assure la veille du secteur.

Autre acteur, l'agence nationale ou l'autorité compétente en charge de la statistique, bénéficiaire et qui a besoin des données pour une stratégie nationale, pour le compte de l'intérêt public, afin de se donner des moyens efficaces dans le cadre de la production et la diffusion des données statistiques, dans un environnement économique, social et politique de plus en plus demandeur d'informations fiables.

Puis, le réseau de collecteurs d'information qui servent d'intermédiaires entre l'autorité nationale de la statistique et la population.

Enfin, les fabricants d'équipement mobile et développeurs d'applications mobiles permettant la collecte et le traitement des données statistiques.

Tous ces différents acteurs, dans une approche multipartenaire jouent chacun un rôle dans cet écosystème dynamique qui constitue le système statistique national permettant la production et la diffusion des statistiques publiques.

La technologie mobile au service de la collecte de données

Utiliser les téléphones mobiles pour la collecte de données statistiques est une avancée majeure d'utilisation des technologies mobiles car beaucoup de régions en Afrique sont encore enclavées, et l'accès aux technologies de l'information et de la communication classiques reste un défi majeur.

Les avantages par rapport au mode traditionnel de collecte de données statistiques sont importants:

- Les données sont fiables et obtenues en temps réel. La collecte des données grâce à l'utilisation d'un téléphone mobile accélère considérablement le processus. Pendant que les méthodes traditionnelles nécessitent la disponibilité du réseau pour une transmission quasi-instantanée des données à un groupe central de coordination, la quantité réduite de temps écoulé entre la collecte de données et la livraison permet de gagner un temps considérable lors du processus global de collecte de données. En outre, un système d'alerte précoce peut être établi, entre coordinateurs afin d'identifier les problèmes potentiels et les corriger en temps quasi réel ou de prévenir tout risque, de type événement climatique extrême par exemple.
- La transmission des données statistiques à travers la téléphonie mobile facilite l'élaboration de solutions pertinentes pour l'effectivité des données, la qualité des statistiques et la mise à jour en temps réel des données pour une plus grande fiabilité. Les informations sont précises, fiables et la capture des données à la source peut réduire considérablement les erreurs de transcription et la transmission de données sur les réseaux mobiles évite la perte des données en transit. La capture et la transmission de données via le mobile garantissent un stockage plus facile et une accessibilité ultérieure, si nécessaire.
- Les téléphones portables servent à collecter des données statistiques mais aussi sont vecteurs potentiels de diffusion de ces données (sous forme individuelle et globale), ce qui accélère les analyses de ces données ainsi que les décisions qui découlent de celles-ci. Cela signifie que les données, non seulement circulent plus facilement de façon verticale (dans les deux sens), mais aussi

horizontalement et dans l'ensemble du système.

- Les ordinateurs nécessitent la fourniture d'énergie électrique pour fonctionner, et de façon extrême, un PC portable a au maximum 5 heures d'autonomie. Les difficultés d'accès et de disponibilité de l'énergie électrique dans certaines zones sont à l'avantage des téléphones portables qui, en moyenne ont une autonomie de 24 heures.
- Les agents recenseurs et les répondants de l'enquête statistique, sont en général très familiers avec un téléphone mobile d'où un avantage certain en matière d'utilisation et de perspectives importantes pour la collecte de données.

Quelques défis cependant

La collecte, le partage et le stockage de données dans des formats numériques entraînent toute une série de nouveaux défis qui vont, à bien des égards, bien au-delà de ceux qui caractérisent les collectes traditionnelles de données. Par exemple, les questions de sécurité des données peuvent ainsi être plus aiguës, et les conséquences potentielles plus immédiates. Lorsque les données sont stockées sur les téléphones mobiles, ces données peuvent être en insécurité. Il serait donc important de repenser la collecte des données statistiques dans un monde encore plus connecté impacté par la prolifération des réseaux sociaux.

En outre, les données statistiques sont des données relatives aux individus, donc à caractère personnel, dont le traitement et la diffusion doivent obéir à un certain nombre de principes notamment :

- un traitement licite et clair ;
- une diffusion pour des raisons spécifiques ;
- une collecte d'un minimum de données nécessaires aux besoins statistiques ;
- une mise à jour précise ;
- une sauvegarde pour un temps nécessaire ;
- le respect des droits des individus (quel organisme de contrôle?);
- la sécurité des données ;
- une protection adéquate;
- la garantie de la confidentialité des données recueillies (s'assurer que les informations sont divulguées uniquement aux personnes et systèmes autorisés) ;
- l'intégrité des données (protéger contre la modification incorrecte de l'information ou la destruction) ;
- la disponibilité des données (s'assurer que les informations sont disponibles pour les personnes autorisées en cas de besoin).

A l'heure d'Internet et du *big data*, il convient de définir une stratégie qui tienne compte de la régulation relative à la protection des données. Ainsi, au niveau national, il convient de positionner le régulateur des télécommunications au cœur du dispositif en mettant en place un certain nombre de textes harmonisés au niveau global avec des dispositions juridiques et la sécurité des données traitées et diffusées.

sources :

[The Mobile Economy Sub-Saharan Africa 2014; GSMA, 2014.](#)

Rapport 2014 sur le développement en Afrique – L'intégration régionale au service de la croissance inclusive; Banque africaine de développement, Addis Abeba, 2014.

Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation des ressources et financement du développement par Elhadji Babacar Mbengue

Du 3 au 6 mars 2015, s'est tenue à Rabat, au Maroc, la trentième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du bureau d'Afrique du nord de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies. Cette rencontre, ayant lieu dans le cadre de la nouvelle orientation stratégique de la Commission économique pour l'Afrique, centrée sur l'agenda de la transformation structurelle des économies du continent et la vision 2063 pour le développement et l'intégration du continent, a mis un accent particulier sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 en termes de planification, de mobilisation des ressources et de financement du développement.



Trois principales communications ont été faites donnant lieu à des recommandations fortes. Dans sa présentation de l'Agenda 2063, le secrétariat a souligné que celui-ci représente une nouvelle étape dans les efforts des africains pour promouvoir le développement et la réalisation de la vision d'une Afrique pacifique, prospère et intégrée, menée par ses propres concitoyens et constituant une force dynamique sur la scène internationale. Il a, par ailleurs, indiqué que cet agenda, cadre stratégique de transformation socio-économique du continent pour les cinquante prochaines années, s'inscrit dans la continuité. En effet, il reprend et vise à accélérer la réalisation d'ini-

tatives continentales passées et actuelles telles que le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Selon le secrétariat: « les aspirations africaines contenues dans l'Agenda 2063 sont le fruit de consultations menées à travers le continent ». Au nombre de ces aspirations, on retiendra :

- une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ;
- une Afrique où règne la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'Etat de droit ;
- une Afrique pacifique et sécurisée ;
- une Afrique dotée d'une identité, de valeurs et d'une éthique culturelle forte ;
- une Afrique où le développement est axé sur les populations et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes ;
- une Afrique actrice et partenaire, influente sur la scène mondiale.

Dans le cadre des avancées, le secrétariat a informé que le premier plan d'actions décennal et un cadre de suivi de l'agenda ont été élaborés.

Que suggère le secrétariat pour la mobilisation des moyens ?

Fort de l'importance des ressources nécessaires au financement, le secrétariat invite les pays membres à s'orienter vers des approches et mécanismes innovants de financement. Ainsi, suggère-t-il de :

- continuer à capitaliser sur les secteurs traditionnels et non traditionnels à l'exemple des BRICS ;
- mobiliser des fonds souverains et utiliser les caisses de pension pour financer des projets de développement ;
- accorder des crédits gouvernementaux spéciaux aux investisseurs privés ;
- émettre des bons de la diaspora ;
- utiliser les revenus de l'industrie extractive pour appuyer le développement ;
- arrêter et/ou contrecarrer les flux financiers illicites.

Enfin, dans cette perspective, le secrétariat a suggéré de faire appel aux pays du Golfe tout en invitant ses membres à la création d'un environnement propice à la réalisation de l'Agenda.

Prenant la parole, à la suite du secrétariat, M. Nabil Jedlane, enseignant-chercheur à l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger s'est prononcé sur le financement de l'économie. Dans son analyse, il relève la vulnérabilité des économies des pays membres aux ressources externes et préconise leur diversification y compris nationales et la mise en place d'une fiscalité de croissance pour encourager l'initiative privée. Selon lui, cette fiscalité de la croissance devrait répondre au triple objectif : équité, efficacité et simplicité administrative. De ce point de vue, l'expérience du Maroc en la matière est très illustrative. En réformant son système fiscal, ce pays a réussi à rééquilibrer la répartition des impôts direct et indirect qui respectivement se situent à 44% et 43.8%. En outre, les mesures de lutte contre la fraude et de rationalisation des dépenses publiques ont contribué à l'accroissement des dépenses d'investissement public.

La dernière communication a été celle de Dhafer Saidane, Chercheur et Professeur à SKEMA Business School de Lille. Après avoir diagnostiqué l'apport des banques, il a préconisé le développement du partenariat public-privé pour la création de nouvelles générations de « *banques de financement et d'investissement* » et le développement des chaînes de valeurs régionales pour accélérer la diversification et la sophistication des économies des pays membres. Pour développer les investissements directs étrangers (IDE), il propose les quatre actions suivantes :

- converger vers un code unique et/ou harmonisé des investissements ;
- créer une structure de gouvernance collective pour capter et orienter l'IDE ;
- mettre en place une structure de promotion, de communication et de formation ;
- optimiser les ressources au sein du Maghreb.

Ces communications ont donné lieu à un débat riche. Sur le financement à long terme des économies, quelques questions majeures ont été posées, liées notamment à la prédominance du rôle de l'Etat dans le financement du développement notamment pour les infrastructures, à l'optimalité du système classique de financement des projets par les banques ou l'option de financement des réformes structurelles. Le respect des engagements pris en matière d'aide au développement et la réforme du secteur financier des pays au regard des difficultés d'accès des PME/TPE aux financements

bancaires ont été d'autres points abordés. Par ailleurs, la création d'un fonds spécial pour le financement de l'Agenda 2063 ou encore la reconversion de la dette en fonds d'investissement ont été jugées opportunes. En outre, le Comité inter-gouvernemental d'experts, à l'issue des travaux, recommande à la conférence des ministres d'« *affirmer la mobilisation de l'épargne intérieure dans les stratégies de financement du développement et de favoriser, à ce titre, le développement de mécanismes innovants de financement* ».

Cette réunion, qui s'est tenue dans un contexte où l'Afrique a enregistré une croissance de 3.3% de son PIB principalement tirée par l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest, devrait davantage déterminer les Etats à gagner le pari de l'Afrique nouvelle, celle de l'Agenda 2063.

Pour accéder au site Internet de la conférence et à ses documents, [cliquez ici](#).

Sources:

[Le financement du développement à l'agenda des experts nord-africains; UNECA, Rabat, 2 mars 2015.](#)

[La CEA se penche sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour l'Afrique et l'économie verte à Rabat; UNECA, Rabat, 28 janvier 2015.](#)

L'Agenda 2063, gage d'un développement durable et inclusif pour l'Afrique par Marienne Makoudem



Du 25 au 31 mars 2015 a eu lieu à Addis Abeba une importante conférence commune Union africaine/UNECA des ministres de l'économie. C'est dans ce cadre qu'était organisé: « *la 8ème Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique* ».

Le thème central de cette année portait sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, la planification, la mobilisation et le financement du développement. Celle-ci s'inscrivait également dans le contexte des négociations sur l'après 2015.

La nécessité de gérer les questions de développement en sortant des logiques de court terme vers une vision de long terme est une nécessité impérieuse. Cette idée est partagée aussi bien par la

communauté internationale que par l'Afrique. C'est dans cette optique que les Nations unies ont initié en 2000 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) (pour 15 ans). Sur la base du mandat issu de « Rio+20 » en 2012 (document final « *l'avenir que nous voulons* ») les enjeux actuels s'articulent autour des futurs Objectifs de Développement Durable (ODD) pour le Programme de développement pour l'après 2015 qui seront adoptés au cours de cette année. Dans le même temps, l'Union Africaine (UA) a mis sur pied la vision de développement de l'Afrique contenue dans un document appelé Agenda 2063. Plusieurs pays africains ont élaboré des programmes nationaux de développement sous l'impulsion des institutions de Bretton Woods. Ces derniers ont été fait pour des horizons soit de moyen terme, soit de long terme. On peut citer par exemple le Document

de stratégie pour la croissance et l'emploi initié en 2009 par le Cameroun qui est la première phase de l'accomplissement du développement de long terme présenté dans le document « *Cameroun vision 2035* » fixant l'émergence du pays en 2035.

L'Agenda 2063 : une ambition de développement de long terme pour l'Afrique

L'Agenda 2063 est un document de travail pour l'Afrique et élaboré par les africains pour le développement de leur continent. Ce vaste programme de développement s'appuie autour des axes précis dont la teneur est présentée ci-dessous :

- identité et renaissance africaine ;
- lutte contre le colonialisme et droit à l'autodétermination des peuples ;
- agenda de l'intégration ;
- agenda pour le développement social et économique ;
- paix et sécurité ;
- gouvernance démocratique ;
- détermination de l'Afrique à prendre en main sa propre destinée ;
- place de l'Afrique sur la scène internationale.

La validation de ce document s'est effectuée dans le but de promouvoir l'unité africaine, l'indépendance et le développement de l'Afrique à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la mise en œuvre de l'ambition des africanistes. Outre les principaux axes suscités, ce document contient 7 piliers, 22 buts, 44 cibles, des indicateurs ainsi que des propositions de stratégie. Le pilier 7 implique une stratégie d'harmonisation et de synergie entre les objectifs de l'Agenda 2063 et les ODD (« *l'Afrique comme acteur et partenaire mondial fort et influant* »). Ceci permettra de renforcer l'efficacité et l'efficacité de l'utilisation des ressources (financières, humaines et matérielles) sous contrainte de leurs disponibilités. C'est dans cette logique que Julien Chambolle (2014) établit le parallélisme entre l'Agenda 2063 et les ODD.

L'enjeu de l'opérationnalisation de l'Agenda 2063

Comme tout programme, l'opérationnalisation de l'Agenda 2063 doit passer par les phases de planification, mobilisation de ressource et de mise en œuvre. Or, c'est pour donner du contenu à ces éléments que s'est tenue la 8ème réunion susmentionnée. Au terme des travaux, plusieurs idées ont émergé :

- la reconnaissance de l'Agenda 2063 comme vision de la transformation structurelle du continent africain ;
- l'identification des menaces qui pourraient ralentir les perspectives de croissance du continent à savoir la baisse du prix du pétrole et des autres produits de base, la lenteur du redressement économique dans les pays développés, le resserrement des politiques monétaires au niveau mondial, l'incidence des chocs climatiques et l'instabilité politique dans certains pays ;
- la reconnaissance de l'importance de la planification du développement et la décision de scinder l'Agenda 2063 en plans de développement décennaux et d'en assurer un lien solide avec la mobilisation et le financement des processus de la transformation structurelle ;

- la reconnaissance de l'importance de la constitution des bases de données statistiques propres à l'Afrique et le lancement d'un appel pour le renforcement des institutions statistiques panafricaines ainsi que d'autres institutions similaires dans le but d'appuyer la mise en œuvre du premier plan décennal de l'Agenda 2063 ;
- la reconnaissance de l'importance de l'harmonisation entre l'Agenda 2063 et les plans de développement nationaux, sous régionaux et continentaux (exemple : le NEPAD). L'importance de l'implication de tous les acteurs de la société africaine (secteurs public et privé, parlementaires, organisations de la société civile, médias, milieux universitaires, populations) a été relevée ainsi que la nécessité de vulgariser l'Agenda par la sensibilisation, l'éducation et la communication ;
- la reconnaissance de l'importance de trouver des sources alternatives et durables pour le financement du programme de transformation structurelle autres que l'aide publique au développement. Il s'agit notamment des recettes fiscales, l'épargne nationale, les fonds de pension, les fonds souverains, les bons de la diaspora et les envois de fonds. Parallèlement, il est question de prendre toutes les dispositions pour retrouver, arrêter et rapatrier les flux financiers illicites, car ces derniers sapent les efforts de développement du continent ;
- la prise de position unique lors des négociations sur le financement du développement contenue dans le document intitulé « *financement du développement : le point de vue de l'Afrique* » ;
- la reconnaissance de l'importance du développement infrastructurel dans le développement économique, d'où la mise en avant du développement des projets infrastructurels prioritaires contenus dans l'Agenda 2063 ainsi que le renforcement du développement industriel. Cet aspect illustre l'importance de la transformation des produits de base et l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- la nécessité de créer une zone de libre-échange à l'échelle continentale pour faciliter les économies d'échelle et favoriser l'harmonisation et la coordination des instruments commerciaux (CEA et UA, 2015).

Financements innovants : un enjeu majeur de la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Le financement est la clé de voûte de toute activité ou projet. Par conséquent, il constitue un enjeu majeur pour la réussite de celui-ci. A ce titre, l'Agenda 2063 n'est pas en reste. Or, les financements actuels du développement connaissent des faiblesses importantes :

- l'incapacité de promouvoir les responsabilités mutuelles ou de rectifier les déséquilibres des accords commerciaux et financiers multilatéraux existants ;
- la faiblesse des partenariats actuels face à des défis mondiaux tels que le changement climatique et l'instabilité financière.

Pour en venir à bout, de nouvelles formes de partenariats doivent être mises en place. Celles-ci s'articulent autour des thèmes suivant: la stimulation du commerce intra-africain ; la promotion de la coopération sud-sud et l'accroissement de la portée de l'industrialisation; la mise sur pied des initiatives régionales et sud-sud pour le renforcement de la mobilisation des ressources et la création des coalitions sud-sud, dans le but de reformer le commerce multilatéral et le système financier. En clair, il est question pour l'Afrique de constituer de nouvelles formes de partenariats susceptibles de rééquilibrer les forces en présence au niveau mondial et permettre ainsi à l'Afrique de se positionner au niveau mondial.

Par ailleurs, les pays africains explorent de nouvelles formes de financement jusqu'alors inexploitées. Pour ce faire, le neuvième forum pour le développement de l'Afrique (qui a eu lieu du 12 au 16 Octobre 2014 à Marrakech au Maroc) dont le thème était : « *des financements innovants pour la transformation de l'Afrique* » a permis de définir les pistes suivantes : mobilisation des ressources internes (recettes fiscales, épargne nationale, marchés des capitaux, partenariats public-privé, fonds souverains, fonds de pension, obligations de la diaspora), flux financiers illicites, capital investissement, nouvelles formes de partenariats et financement climatique (fond spécial ClimDev). Toutes ces formes de financement, si elles sont bien appliquées, permettront au continent africain de mener à bien la réalisation de son programme de développement inclusif et durable contenu dans l'Agenda 2063.

La Position Commune Africaine (PCA) : une tentative pour l'Afrique de se positionner en maître de son destin

Ces dernières années, les pays africains ont compris qu'il était de leur intérêt de se mettre ensemble pour faire face à ses défis. Cette prise de conscience est visible dans la conception de la Position Commune Africaine (PCA). A l'approche de la fin de la période de mise en œuvre des OMD, les pays africains ont jugé nécessaire de présenter leur vision des programmes de développement à appliquer après l'année 2015. A partir des consultations entreprises dès 2011 et au regard de ses aspirations contenues dans l'Agenda 2063, l'Afrique a regroupé ses priorités de développement dans la Position Commune Africaine. Ces priorités sont :

- la transformation économique structurelle et croissance inclusive ;
- la science, la technologie et l'innovation ;
- le développement axé sur l'être humain ;
- la viabilité environnementale, la gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles ;
- la paix et la sécurité ;
- les financements et les partenariats.

La prise en compte explicite du financement et du partenariat dans la PCA n'est pas anodine. L'expérience de la mise en œuvre des OMD a apporté comme leçon la nécessité de discuter et de négocier au même moment du contenu du programme de développement, de son financement, ainsi que du partenariat mondial.

Les OMD ont le mérite d'avoir amélioré la mobilisation des ressources financières en faveur du développement. En effet, en valeur annuelle, l'aide totale des pays développés est passée de 80 milliards de dollars US constants en 2000 pour se maintenir au dessus de 120 milliards de dollars US constants à partir de 2005 (sauf pour l'année 2007 où elle est passée autour de 110 milliards dollars US constants), pour monter jusqu'à 135 milliards dollars US constants en 2013. Au même moment, l'APD est passée de 0,22% du Revenu National Brut (RNB) des pays du Comité d'Aide au Développement (CAD, OCDE) avant 2000 à près de 0,29% en 2014. Cependant, d'après l'OCDE, en 2014, seuls le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume uni et la Suède ont atteint l'objectif des 0,7% du PIB fixé par l'ONU dans l'OMD 8. En outre, toujours d'après cette organisation, la part revenant aux PMA (dont la grande majorité sont africains) a baissé au courant de l'année passée selon les chiffres préliminaires publiés.

Le succès du programme de développement post-2015 est conditionné en Afrique par la réalisation

de deux facteurs : la garantie de l'impact optimal des ressources disponibles et l'augmentation des ressources (CEA, 2014). Le succès du premier conditionnant celui du second. Les ressources supplémentaires peuvent provenir des ressources nationales (recettes fiscales, épargne nationale) et des ressources émergentes inclusives et innovantes venant du secteur privé. Ceci découle du fait que l'Afrique entend utiliser ses ressources propres de manière à couvrir au moins 70% de ses besoins de financement du développement.

La mise sur pied de ces différents instruments, notamment l'Agenda 2063 et la Position Commune Africaine, montre à suffisance la volonté de l'Afrique de participer de manière active et proactive dans l'élaboration, le financement et les partenariats des programmes de développement notamment le Programme de développement pour l'après 2015. Ils constituent donc les bases de négociation lors des rencontres majeures de niveau mondial tels que la 3ème Conférence internationale des Nations unies sur le financement pour le développement (du 13 au 16 juillet 2015, Addis-Abeba) ; l'Assemblée générale de l'ONU au cours de laquelle une décision sera prise sur les ODD pour le remplacement des OMD (du 15 au 28 septembre 2015, New York) ; la 21ème Conférence des Parties (COP21) de la Convention Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (30 novembre au 15 décembre 2015, Paris) et la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du commerce (du 15 au 18 décembre 2015, Nairobi). Tout ce qui précède montre à suffisance que l'année 2015 est une année charnière pour l'Afrique car des décisions doivent être prises au niveau mondial sur des sujets hautement importants pour la réalisation de l'Agenda 2063 et son développement.

Pour accéder à la page Internet de la Conférence, [cliquez ici](#).

Sources:

[Julien Chambolle; Maximiser le potentiel : les synergies entre l'Agenda 2063, les Objectifs de développement durable et la Genève internationale. Horizon 2015, n°9. 2014.](#)

[Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : analyse de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015. Rapport OMD 2014; Commission Economique pour l'Afrique, octobre 2014.](#)

[Déclaration ministérielle de Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique; Commission Economique pour l'Afrique et Union Africaine, mars 2015.](#)

[Financements novateurs et transformation économique en Afrique, Commission Economique pour l'Afrique, mars 2015.](#)

[Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Projet de document, Commission de l'Union Africaine mai 2014.](#)

[L'année 2015 sera cruciale pour l'avenir de l'Afrique; ECDPM, 2015.](#)

[DAC News; OECD, May 2015.](#)

Publication du dernier rapport économique sur l'Afrique 2015: l'industrialisation par le commerce

L'industrialisation par le commerce



En marge de l'événement susmentionné avait lieu la publication du rapport économique sur l'Afrique 2015 dont le thème porte cette année sur « l'industrialisation à travers le commerce », où comment le commerce doit servir d'instrument pour accélérer l'industrialisation et la transformation structurelle de l'Afrique.

Les points saillants

La croissance en Afrique continue. En 2013, elle était de 3,7% et en 2014 de 3,9%. Cependant, comme le souligne l'UNECA, il s'agit d'une croissance pleine de paradoxe car le taux de chômage et la pauvreté restent élevés.

L'axiome de la Commission économique pour l'Afrique repose sur le fait que « l'industrialisation devrait résoudre ce paradoxe en stimulant la diversification économique, en assurant un partage plus équitable des fruits de la croissance et en rendant plus efficace l'utilisation des abondantes ressources

matérielles, minérales et humaines du continent, et ainsi favoriser l'élimination de la pauvreté et la transformation structurelle des économies africaines ».

Comme le soulignent les experts onusiens, « la plus grande faiblesse de la croissance actuelle réside dans son incapacité de promouvoir la transformation structurelle des économies de la région », car elle dépend beaucoup trop du secteur de l'agriculture traditionnelle et des services. C'est pourquoi l'industrialisation du continent devrait reposer sur la valorisation de ses ressources, car l'Afrique a un avantage comparatif concernant les produits de base et elle dispose d'un important capital humain pour le faire.

Le rapport propose des solutions pour que le commerce « contribue à accélérer l'industrialisation et la transformation structurelle de l'Afrique » ; notamment en comparant avec le développement de l'Asie de l'est, les experts conseillent d'appliquer des « politiques commerciales très sélectives ».

Ainsi, cette transformation appelée par l'UNECA repose selon elle sur 3 facteurs préalables :

- la production et le commerce de produits intermédiaires ;
- la création de chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales, l'intégration dans de telles chaînes et leur modernisation ;
- le renforcement du rôle des services sur les deux premiers points et dans le commerce en général.

Pour lire le rapport, [cliquez ici](#).

Abréviations

APD: Aide Publique au Développement

BRICS: Brésil Russie Inde Chine et Afrique du Sud

CARICOM: the Caribbean Community ou Communauté des Etats de la région des Caraïbes

CCNUCC: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CIPD: Conférence Internationale sur la Population et le Développement

CITES: Convention on International Trade in Endangered Species ou Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

CNUCED: Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CoP: Conférence of the Parties ou Conférence des parties

CSW: Commission on the Status of Women ou Commission sur le statut des femmes

DTC3: Diphtérie, Tétanos, Coqueluche

ECOSOC: Economic and Social Council ou Conseil économique et social

FMI: Fonds Monétaire Internationale

GTO: Groupe de Travail Ouvert

IEAG - SDG: Independent Expert Advisory Group on the Data Revolution for Sustainable Development ou Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable

IDE: Investissement Direct Etranger

NEPAD: The New Partnership for Africa's Development ou Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economiques

ODD: Objectif de Développement Durable

OMC: Organisation Mondiale du Commerce

OMD: Objectif du Millénaire pour le Développement

OMM: Organisation Météorologique Mondiale

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PCA: Position Commune Africaine

PDE: Pays en Développement Enclavés

PEID: Petits Etats Insulaires en Développement

PPTE: Pays Pauvres Très Endettés

PMA: Pays les Moins Avancés

PME: Petites et Moyennes Entreprises

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

RNB: Revenu National Brut

TFM: Technology Facilitation Mechanism ou Mécanisme de facilitation technologique

TPE: Très Petites Entreprises

UA: Union Africaine

UN-DESA: United Nations Department of Economic and Social Affairs ou Département des affaires économiques et sociales des Nations unies

UNECA: United Nations Economic Commission for Africa ou Commission économique pour l'Afrique des Nations unies



Agenda

MAI

4 - 8 mai 2015, Genève (Suisse), 18ème session de la Commission sur la science et la technologie pour le développement, CNUCED.

4 - 8 mai 2015, Genève (Suisse), 11ème session du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, OHCHR.

4 - 15 mai 2015, Genève (Suisse), CoP 12 de Bâle, CoP 7 de Rotterdam et CoP 7 de Stockholm.

5 et 6 mai 2015, Genève (Suisse), Conseil général de l'OMC.

https://www.wto.org/english/thewto_e/gcounc_e/meet_may15_e.htm

7 mai 2015, Genève (Suisse), atelier sur l'Accord sur les technologies de l'information, OMC.

https://www.wto.org/english/tratop_e/inftec_e/workshopmay15_e/workshopmay15_e.htm

11 - 13 mai 2015, Genève (Suisse), 3ème session de la réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, CNUCED.

<http://unctad.org/en/pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=646>

12 mai 2015, Genève (suisse), réunion du Secrétaire général avec les représentants de la société civile, CNUCED.

15 mai 2015, New York (USA), débat thématique de haut niveau du Président de l'Assemblée générale de l'ONU sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, Assemblée générale de l'ONU.

17 - 21 mai 2015, New York (USA), 2ème Forum énergie durable pour tous de l'ONU (SE4ALL), ONU.

18 - 22 mai 2015, New York (USA), 5ème session des négociations intergouvernementales sur l'Agenda de développement post-2015 : suivi et évaluation, ONU.

18 - 22 mai 2015, Genève (Suisse), 7ème session de la commission du commerce et du développement, CNUCED.

<http://unctad.org/en/pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=604>

18 - 22 mai 2015, New York (USA), 2ème forum des Nations unies sur l'initiative « énergie durable pour tous » (SE4ALL), ONU.

18 - 26 mai 2015, Genève (Suisse), 68ème assemblée mondiale de la santé, OMS.

http://apps.who.int/gb/e/e_wha68.html

19 mai 2015, Incheon (République de Corée), Forum mondial de l'éducation, UNESCO

<http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-all/world-education-forum-2015/>

19 - 21 mai 2015, Pékin (Chine), Congrès mondial sur l'énergie hydroélectrique 2015, Association internationale pour l'énergie hydroélectrique.

20 et 21 mai 2015, Paris (France), Sommet entreprises et climat de l'UNESCO, UNESCO.

25 - 29 mai 2015, Genève (Suisse), Forum WSIS 2015, innover ensemble : pour des TIC propices au développement durable, UIT.

<http://www.itu.int/net4/wsis/forum/2015/About/>

25 - 29 mai 2015, Abidjan (Côte d'Ivoire), réunion annuelle de la Banque africaine de développement, BAD.

25 mai - 12 juin 2015, Genève (Suisse), 17ème congrès météorologique mondial, OMM.

<http://www.wmo.int/media/content/seventeenth-world-meteorological-congress-geneva-switzerland-25-may-%E2%80%93-12-june-2015>

28 mai 2015, New York (USA), Forum sur le partenariat de l'ECOSOC, ONU.

<http://esango.un.org/irene/ecosoc.html?page=viewContent&nr=25134&type=8>

28 mai 2015, Singapour, G20-OCDE table ronde de haut niveau sur les investisseurs institutionnels et les investissements à long terme, OCDE.

<http://www.oecd.org/daf/fin/private-pensions/2015-g20-oecd-roundtable-institutional-investors-tti.htm>

JUIN

1er juin 2015, New York (USA), événement de haut niveau sur le dividende démographique et l'emploi des jeunes, Assemblée générale de l'ONU.

1 - 3 juin 2015, Genève (Suisse), Assemblée générale 2015 de la Table ronde sur les biomatériaux durable, RSB.

<http://rsb.org/news-and-publications/events/2015generalassembly/>

1 - 9 juin 2015, Punta del Este (Uruguay), CoP 12 de Ramsar.

2 - 4 juin 2015, Washington (USA), 48ème réunion du Comité pour le Fonds mondial pour l'environnement, GEF.

2 - 4 juin 2014, Livingstone (Zambie), réunion de haut niveau sur le suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, ONU.

3 - 5 juin 2015, Le Cap (Afrique du Sud), Forum économique mondial sur l'Afrique 2015, WEF.

3 - 14 juin 2015, Bonn (Allemagne), 42e sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC.

5 juin 2015, Genève (Suisse), symposium sur le commerce et la sécurité alimentaire de la FAO, FAO.

<http://www.environmenthouse.ch/?q=fr/events/fao-symposium-trade-food-security>

8 - 19 juin 2015, Genève (Suisse), environnement et changement climatique (UIT-TSG/WP5), UIT.

9 - 11 juin 2015, Dushambe (Tadjikistan), Conférence internationale de haut niveau sur la mise en œuvre de la décennie internationale pour l'action « l'eau pour la vie », ONU.

11 juin 2015, New York (USA), événement du président de l'assemblée générale de l'ONU sur la livraison et la mise en œuvre d'un agenda transformateur pour l'après 2015, Assemblée générale de l'ONU.

15 - 19 juin 2015, New York (USA), troisième session de rédaction sur Document final de la 3ème Conférence sur le financement du développement, ONU.

16 - 18 juin 2015, Addis Abeba (Ethiopie), 9ème session du Comité sur le développement durable de l'UNECA et le forum régional africain sur le développement durable, UNECA.

18 - 20 juin 2015, Vienne (Autriche), Forum de Vienne sur l'énergie 2015, UNIDO.

19 juin, Genève (Suisse), symposium sur les marchés publics, OMC.

22 et 23 juin 2015, Genève (Suisse), symposium public de la CNUCED avec les organisations de la société civile, CNUCED.

<http://unctad.org/en/pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=607>

22 - 25 juin 2015, New York (USA), 6ème session de négociation intergouvernementale sur l'Agenda de développement post-2015, ONU.

23 - 25 juin 2015, Vienne (Autriche), 43ème réunion du bureau du développement industriel, UNIDO.

23 - 25 juin 2015, Genève (Suisse), séminaire sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, savoir traditionnel et expressions de la culture traditionnelle: les dimensions régionale et internationale, OMPI.

24 et 25 juin 2015, Genève (Suisse), convention sur l'eau, groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau, UNECE.

24 - 26 juin 2015, Genève (Suisse), 61ème session exécutive du bureau du commerce et du développement (Afrique), CNUCED.

<http://unctad.org/en/pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=608>

26 juin - 8 juillet 2015, New York (USA), Forum politique de haut niveau sur le développement durable sous le thème « renforcer l'intégration, mise en œuvre et l'évaluation - le FPHN après 2015 », ECOSOC.

<http://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2015>

29 juin 2015, New York (USA), événement de haut niveau du Président de l'Assemblée générale de l'ONU sur le changement climatique.

30 juin - 1er juillet 2015, Genève (Suisse), convention sur l'eau, atelier sur l'accès équitable (protocole sur l'eau et la santé), UNECE.

30 juin - 2 juillet 2015, 5ème examen global de l'aide pour le commerce, OMC.

https://www.wto.org/english/tratop_e/devel_e/a4t_e/global_review15_e.htm

Juillet

2 juillet 2015, Genève (Suisse), convention sur l'eau, groupe de travail sur la définition de cibles et le suivi (protocole sur l'eau et la santé), UNECE.

6 - 10 juillet 2015, Genève (Suisse), 1ère session du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits de l'homme, OHCHR.

6 - 10 juillet 2015, Genève (Suisse), 7ème conférence des Nations unies chargée d'examiner tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles convenues pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, CNUCED.

7 - 10 juillet 2015, Paris (France), notre future commun sous le changement climatique, UNESCO.

<http://www.commonfuture-paris2015.org/>

9 - 10 juillet 2015, Ufa (Russie), VII sommet des BRICS, BRICS.

<http://unctad.org/en/Pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=609>

10 - 14 juillet 2015, Caux (Suisse), dialogue de Caux sur la terre et la sécurité, Initiative de Caux pour le changement.

<http://caux.iofc.org/en/Caux-Conferences-2015>

13 - 16 juillet 2014, Addis Abeba (Ethiopie), 3ème conférence internationale sur le financement du développement, ONU.

20 - 24 juillet 2015, Paris (France), 36ème réunion du groupe de travail ouvert des parties au protocole de Montréal, PNUE.

20 - 31 juillet 2015, New York (USA), 7ème et 8ème sessions de négociations intergouvernementales sur l'agenda de développement post-2015, ONU.

30 et 31 juillet 2015, Nairobi (Kenya), 2ème conférence sur l'adaptation de l'écosystème africain pour la sécurité alimentaire, UNECA

<http://www.afsac2.aaknet.org>

8 - 10 juillet 2015, Genève (Suisse), 4ème conférence sur la régulation pour un travail décent: développer et mettre en œuvre des politiques pour un meilleur futur du travail, OIT.



Renforcement des capacités – Cours et séminaires en ligne

Langues disponibles : anglais (EN) ou français (FR).

Certains de ces cours donnent lieu à des certificats électroniques gratuits.

Introduction aux enjeux globaux

[Le Monde à l'horizon 2020, à tout moment, IONISx \(FR\).](#)

[La bombe démographique est-elle désamorcée ? 11 mai - 23 juin 2015, Centre Virchow-Villermé.](#)

[Introduction au développement durable, cours permanent, Université de Columbia \(EN\).](#)

[Espace mondial \(3ème édition\), 1er - 6 juin 2015, Science Po Paris \(FR\).](#)

[L'ordre mondial en évolution, 1er juin - 13 juillet 2015, Université de Leiden \(EN\).](#)

[La mondialisation et vous, 7 juillet - 30 septembre 2015, Université de Washington \(EN\).](#)

[Fédéralisme et décentralisation en Afrique : état des lieux, 8 juin - 20 juillet 2015, Université de Leiden \(EN\).](#)

[Développement et durabilité, 1er juin - 20 juillet 2015, Université Pierre Mendès France \(FR\).](#)

[Durabilité, résilience et société, 1er juin 2015, Université de Washington.](#)

[Politiques publiques, défis du XXIème siècle, cours permanent, Université de Virginie \(EN\).](#)

[Afrique: développement durable pour tous ? 22 juin 2015, Université d'Aberdeen \(EN\).](#)

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

[Agro-écologie, 28 septembre - 8 novembre 2015, Montpellier SupAgro \(FR\).](#)

[Notre planète qui a faim : agriculture, personne et sécurité alimentaire, 18 mai - 29 juin 2015, Université de Reading \(EN\).](#)

[Sécurité alimentaire mondiale : répondre au défi, 31 août - 25 octobre 2015, Université du Lancaster \(EN\).](#)

[Prévention mondiale des pertes après la récolte : Principes fondamentaux, technologie et acteurs, 20 juillet - 17 août 2015, Université de l'Illinois à Urbana-Champaign \(EN\).](#)

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

[Bases de la santé mondiale, 4 mai - 15 juin 2015, Université du Colorado \(EN\).](#)

[Epidémiologie: les bases scientifiques de la santé publique, cours permanent, Université de Caroline du Nord à Chapel Hill \(EN\).](#)

[Le défi de la santé mondiale, cours permanent, Université de Duke \(EN\).](#)

[Sida: peur et espoir, 1 juin - 15 août 2015, Université du Michigan \(EN\).](#)

[Une introduction à la santé mondiale, 1er trimestre 2016, Karolinska Institutet \(EN\).](#)

[Ebola: savoirs essentiels pour les professionnels de la santé, cours permanent, Universités d'Amsterdam et d'Utrecht \(EN\).](#)

[Ebola: symptômes, histoire et origine, 8 juin 2015, Université du Lancaster \(EN\).](#)

[Raisonnement statistique pour la santé publique 1 : estimation, déduction et interprétation, 1er juin - 26 juillet 2015, Université Johns Hopkins \(EN\).](#)

[Découverte, développement et commercialisation des médicaments, 3 octobre - 15 décembre 2015, Université de Californie, San Diego \(EN\).](#)

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

[L'énergie et la Terre, 21 juin-18 juillet 2015, Université de Wisconsin Madison \(EN\).](#)

[Energie solaire, 1er septembre - 27 octobre 2015, Université de technologies de Delft \(EN\).](#)

[Réforme des subventions à l'énergie, 2 septembre 2015, FMI \(EN\).](#)

[Les bases de l'énergie durable, octobre 2015, Université de Rice \(EN\).](#)

[Notre futur en matière d'énergie, cours permanent, Université de Californie \(EN\).](#)

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

[Rendre l'économie plus écologique : ce que l'on a à apprendre de la Scandinavie, 14 septembre - 20 octobre 2015, Université de Lund \(EN\).](#)

[Droits des travailleurs dans une économie mondialisée, 1er juin - 31 juillet 2015, Organisation internationale du travail \(EN\).](#)

[Entreprises multinationales, développement et travail décent, 15 - 19 juin 2015, Organisation internationale du travail \(FR\).](#)

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

[Risques et opportunités : gérer les risques dans le cadre du développement, 30 juin 2015, the World Bank \(EN\).](#)

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

[Politique du changement climatique et santé publique, 9 novembre-4 décembre 2015, Université de Wisconsin Madison \(EN\).](#)

[La Terre : son climat, son histoire, ses processus, 8 juin - 11 juillet 2015, Université de Manchester \(EN\).](#)

[Suivi du climat depuis l'espace, 8 juin 2015, Agence spatiale européenne \(EN\).](#)

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

[Forêts et êtres humains : du Midwest américain à Madagascar, 30 septembre-28 octobre 2015, Université de Wisconsin Madison \(EN\).](#)

[Biodiversité, 4 mai - 22 juin 2015, Université Virtuelle Environnement et Développement \(FR\).](#)

[Ecosystèmes côtiers tropicaux, 1er septembre 2015, Université du Queensland \(EN\).](#)

Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

[Partenariats public-privé \(PPP\): comment les PPP peuvent permettre de bénéficier de meilleurs services? 1 juin - 28 juin 2015, Banque mondiale \(EN\).](#)

[Analyse de la viabilité de la dette, 7 octobre 2015, FMI \(EN\).](#)



VEILLE DOCUMENTAIRE

Pour lire les notes, études et autres publications au coeur du développement durable parues sur Internet et disponible gratuitement.

[Intended Nationally Determined Contributions \(INDCs\): A Handbook for Practitioners ; Pan African Climate Justice Alliance, 2015.](#)

[Operations Manual of the Green Climate Fund.](#)

[Guide du commerce et de l'économie verte \(3ème édition\); IISD et PNUE, 2015.](#)

[Global Policy Watch #5: The Struggle to Shape the Agenda; Global Policy Forum, 29 April 2015.](#)

[Business Accountability for Development: Mapping business liability mechanisms and donor engagement with private sector in development ; Supported by the CPDE in cooperation with ITUC-TUDCN and EURODAD, April 2015.](#)

[Manuel F. Montes; Financing for Development Conference 2015: Views from the Global South; Future United Nations Development System, 22 April 2015.](#)

[Economic Report on Africa \(ERA\) 2015 : Industrialising through Trade ; UNECA, 2015.](#)

[Rising Productivity of Capital: The Untold Story of Africa's Recent Growth ; UNCTAD Policy Brief No. 32 , April 2015.](#)

[A compilation of aspects on the means of implementation: water and sanitation. A look at Goal 6 and Goal 17; UN-Water, 28 April 2015.](#)

[World Water Development Report 2015. Water in a Sustainable World; UN-Water, 2015.](#)

[Report on the Achievements during the International Decade for Action 'Water for Life' 2005 -2015; UN-Water, 2015.](#)

[World Health Statistics 2015; WHO, 2015.](#)

[World Employment and Social Outlook: Trends 2015; ILO, Geneva, January 2015.](#)

[The Human Capital Report 2015. Employment, Skills and Human Capital Global Challenge Insight Report ; World Economic Forum, 2015.](#)

[Strengthening the private sector to boost continental trade and integration in Africa ; UNCTAD Policy Brief No 33 , May 2015.](#)

[Implementing WSIS outcomes: A ten-year review; UNCTAD, March 2015.](#)

[Sovereign Debt Workouts: Going Forward. Roadmap and Guide; UNCTAD, April 2015.](#)

[Six Key Financing for Development Initiatives for Addis; UNSDSN, May 7, 2015.](#)

[Renewables 2014 Global Status Report; Ren21, 2014.](#)

[Progress of the World's Women 2015-2016, transforming economies, realizing rights; UN-Women, 2015.](#)

[Progress report on the 10-year framework of programmes on sustainable consumption and production patterns, Note by the Secretary-General; ECOSOC, New York, March 2015.](#)

[Rapport mondial de suivi sur l'EPT, education pour tous 2000-2015, progrès et enjeux; UNESCO, 2015.](#)

[The Role of ICT in the Proposed Urban Sustainable Development Goal and the New Urban Agenda; UN-Habitat, 2015.](#)

A propos d'Africa 21



En tant que **think tank** africaniste créé en 2011 à Genève et bénéficiant du **statut d'utilité publique** depuis 2012, Africa 21 se focalise sur l'influence de l'agenda international concernant le développement durable de l'Afrique, en particulier à travers le suivi des **Objectifs du Millénaire pour le Développement** (OMD) ainsi que des **Objectifs de Développement Durable** (ODD). Africa 21 se veut être au cœur du triangle constitué par le système multilatéral et la Genève internationale, le développement durable et les enjeux contemporains africains.

Il poursuit les objectifs suivants:

- Créer un véritable « **hub** » d'**information et d'analyse au cœur de la Genève internationale** sur les enjeux du développement socio-économique durable de l'Afrique ;
- **Renforcer les capacités des acteurs du développement de l'Afrique** à Genève et sur le Continent (diplomates, fonctionnaires internationaux, cadres de l'administration et de la société civile, secteur privé) sur les enjeux cruciaux traités au cœur des organisations internationales ;
- Permettre à des africains et à des africanistes hautement qualifiés de se faire connaître auprès de la communauté internationale en se distinguant par leurs capacités et la qualité de leurs travaux.

Nos activités s'articulent autour des programmes suivants :

- Veille: revue de presse quotidienne, lettre mensuelle d'information et d'analyse *Horizon 2015* ;
- Analyses: notes, études et dossiers d'analyse;
- Événements sous la forme de conférence ou de débat ;
- Ateliers et séminaires de renforcement des capacités ou de sensibilisation.

Retrouvez nos activités et nos publications sur notre site Internet : www.africa21.org et sur les réseaux sociaux [Facebook](#) (page « africa21.org ») et Twitter (compte « [Thinkafrica21](#) »).

Pour toute remarque ou commentaire concernant le contenu de cette lettre, n'hésitez pas à contacter le responsable de l'édition, Julien Chambolle : julien.chambolle@africa21.org

Equipe de rédaction

Responsable éditorial: Julien Chambolle

Responsable scientifique: Alejandro Gómez López

Contributions scientifiques: Marienne Makoude, Koffi Fabrice Djossou, Elhadji Babacar Mbengue, Armine Mkrtoumian.

La lettre d'information *Horizon 2015* est diffusée auprès de **5800 personnes**.

Annonces

- Africa 21 recherche des partenaires pour soutenir le développement de ses activités, en particulier pour la lettre d'information et d'analyse **Horizon 2015** (mécénat, sponsoring, participation au projet).
- Africa 21 recherche des **contributeurs scientifiques** à notre lettre sur les sujets portant sur les ODD, la Genève internationale et le développement de l'Afrique.
- Africa 21 a le plaisir de vous annoncer qu'il compte un nouveau partenaire pour la diffusion de ses travaux: **le Programme Global Justice/Injustice**



Ce programme, qui est sous le patronage de l'Ecole de droit de Science Po Paris, Science Po Lyon et l'Institute for International Law and the Humanities de la Melbourne Law School, vise à promouvoir dans une approche interdisciplinaire, critique et renouvelée des études concernant la justice globale et plus particulièrement les trois piliers juridiques qui semblent la constituer aujourd'hui : le développement, les droits humains et le récent « droit de la reconnaissance ».

Pour accéder au site Internet du projet, [cliquez ici](#):

SafePlanet

Africa 21 soutient la campagne de sensibilisation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en faveur de la protection de l'environnement et de la santé humaine contre les effets des produits chimiques et des déchets dangereux.



Pour nous contacter:

Africa 21,
C/o Maison Kultura, Rue de Montbrillant 52
1202 Genève, Suisse.
info@africa21.org